

Le Bulletin de NLGH

Numéro 25

Date de parution : Mars 2026



NLGH

Adresse postale :

Maison Pour Tous Marcel Bou

8-10 rue du Docteur Sureau

93160 Noisy-le-Grand

Siège social :

MPT Marcel Bou

Adresse e-mail :
contact@nlghistoire.fr

Rédaction et publication :
NLGH

NLGH, Noisy-Le-Grand et son Histoire, est une association loi de 1901 déclarée à la Sous-Préfecture du Raincy sous le numéro W932004107 le 06/03/2012.

Son objectif premier est de rechercher des documents et témoignages sur l'histoire de Noisy-le-Grand, afin de la faire mieux connaître et la transmettre.

Sommaire

Le mot de la présidente

Page 1

Alain Bourguignat : La famille Duchateau 1746-1896 à Noisy-le-Grand : une ascension sociale

Page 3

Thérèse Steiger : À la recherche des voûtes et des eaux souterraines de Noisy

Page 33

Alain Bourguignat : Addendum à l'article « Mais, qui était donc Théophile Poilpot ? »

Page 67

Vous possédez, dans vos archives familiales, des documents qui concernent la vie quotidienne de vos parents et aïeux ayant vécu à Noisy-le-Grand. Nous vous saurions gré de bien vouloir nous les confier provisoirement afin de pouvoir les prendre en compte, avec toutes les garanties légales de confidentialité, dans nos recherches.

Nous vous en remercions d'avance.

site web de l'association : <http://nlghistoire.fr>

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers amis amateurs d'histoire

Vous avez entre les mains notre premier bulletin de l'année 2026.

Dans un premier temps, vous ferez la connaissance d'une famille noiséenne, la famille Duchateau. Vous pourrez suivre son histoire sur plus d'un siècle, avant et après la Révolution (1746-1896). L'auteur vous emmènera à la découverte des parcours remarquables de plusieurs de ses membres, aux origines provinciales et modestes. L'ascension sociale de cette famille, tout à fait singulière, repose avant tout sur l'éducation.

Ensuite, il vous est proposé une visite souterraine à la recherche des puits et autres ouvrages en rapport avec l'eau de notre ville. La recherche des anciens ouvrages hydrauliques à Noisy-le-Grand, menée à partir des archives et des analyses du sous-sol réalisées en amont de travaux urbains, a permis d'établir un état des lieux. Après avoir localisé les différentes sources, une revue des divers collecteurs est proposée, avec un regard particulier porté aux voûtes du centre-ville, dont certaines ont été utilisées dans le cadre de la défense passive.

Enfin, vous pourrez prendre connaissance d'un addendum concernant l'article du bulletin n° 21 de mars 2024 : Mais qui était Théophile Poilpot ? (Alain Bourguignat) - L'auteur n'avait pas pu conclure quant à la transmission de la propriété noiséenne qui finira entre les mains de Michel Simon. Le service de Publicité foncière d'Auxerre qui détient les transcriptions hypothécaires de Pontoise était en plein renouvellement pour rediriger lesdites transcriptions vers les départements d'origine (en l'occurrence Pontoise pour Noisy, à l'époque en Seine-et-Oise). C'est aujourd'hui chose faite.

Chers amis lecteurs, notre vœu avec la diffusion de ce bulletin est de mieux vous faire connaître l'histoire de notre commune, j'espère que ces travaux vous y aideront. Nous sommes toujours à la recherche de documents, de témoignages en rapport avec l'histoire locale. N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions à la suite de la lecture de ce bulletin.

Je vous rappelle que notre site internet www.nlghistoire.fr est régulièrement mis à jour. Nous vous invitons à le visiter. Vous trouverez une version imprimable et en couleurs de tous nos bulletins. Vous y trouverez également d'autres documents historiques et la possibilité de nous contacter.

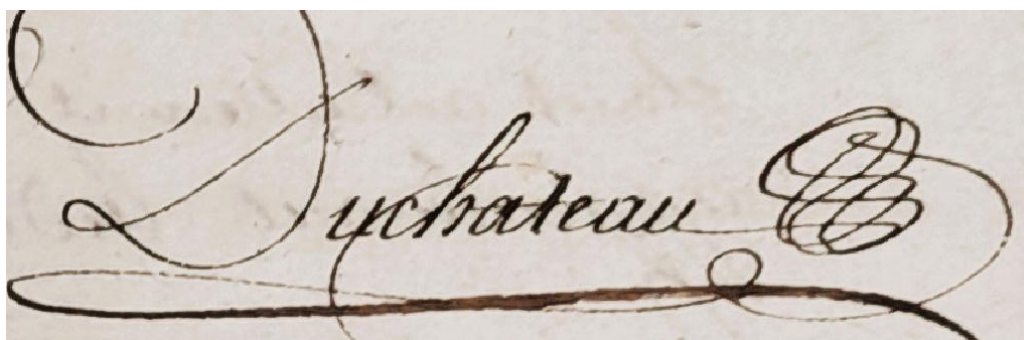
Bonne lecture.

Claudine Bourguignat

LA FAMILLE DUCHATEAU (1746-1896)

UNE ASCENSION SOCIALE PAR L'ÉDUCATION AU SERVICE DE LA CITÉ AVANT ET APRÈS LA RÉVOLUTION

Lorsque l'on a la curiosité de tourner les pages des registres de l'état civil noiséen (toujours parfaitement tenus) de la première moitié du 19^e siècle, apparaît une évidence. Au milieu des paraphes identifiables au bas des actes, se distingue fréquemment une signature ronde, élégante, tout à fait lisible ; elle est agrémentée d'une fioriture ressemblant à une rose :



Signature de Georges Eloi Duchateau

Elle est le plus souvent suivie de la fonction du signataire, d'abord comme enseignant puis comme homme politique : maître d'école, maître de pension, adjoint au maire, maire.

Il paraît intéressant de retracer les itinéraires des représentants de cette famille durant une période d'un siècle encadrant la Révolution française où les bouleversements politiques et administratifs sont majeurs.

La famille Duchateau, originaire de province, va remplir ces deux fonctions d'abord dans deux communes de Seine-et-Marne (Villeneuve-Saint-Denis et Jossigny) avant son arrivée à Noisy-le-Grand.

La famille Duchateau

L'étude des actes des registres paroissiaux (BMS « pour Baptêmes, Mariages, Sépultures », ancêtres de nos registres d'état civil, à une époque où leur tenue est confiée au prêtre) puis celle des registres d'état civil proprement dit (lorsque la Révolution confie leur tenue aux maires) nous permet, bien entendu, de retracer la généalogie de la famille.

Mais au-delà, elle nous renseigne sur les lieux de résidence, les métiers et les activités (politiques, administratives, militaires) de ses membres. Notre étude empruntera beaucoup à cette source indispensable.

La famille Duchateau est limousine, plus précisément originaire de Bessines-sur-Gartempe à 30 km au nord de Limoges ; le bourg présente un relief discrètement accidenté où la N20 qui le traverse décrit une cuvette. Et « Au milieu coule une rivière » : la Gartempe. C'est un gros bourg de 2 510 habitants en 1793, en tout cas, beaucoup plus important que le village de Seine-et-Marne où la famille émigre.



Aspect de Bessines-sur-Gartempe, de nos jours

Le bourg peut se glorifier :

- D'avoir vu naître Suzanne Valadon (1865-1938), artiste peintre et graveuse, mère du peintre Maurice Utrillo (1883-1955) ;
- D'avoir été un lieu d'extraction de la pechblende, minéral contenant de l'uranium (1950-2000).

Généalogie de la famille Duchateau

La généalogie de la famille est aisément accessible dans les registres paroissiaux dès le 17^e siècle :

Jean Duchateau (1643-1709) et son épouse Léonarde Garand (1645-1708) sont natifs de Bessines.¹ Léonarde décède à Bessines en 1708. Jean Duchateau décède, l'année suivante, à Dammartin-sur-Tigaux (Seine-et-Marne).² Il s'est vraisemblablement installé dans ce village avec un de ses fils qui y réside. Jean Duchateau est maçon en « bouë » (en boue, en terre).

**Jean Duchateau ne sait pas signer.*

Ils ont trois enfants dont :

François Duchateau, né en 1678 à Bessines et décédé le 1^{er} juin 1760 à Dammartin-sur-Tigaux. Il est maçon en « bouë », comme son père. Il épouse, en 1713, Marie Jeanne Boucaut (1696-1741).

**François Duchateau ne sait pas signer.*

Ils ont 13 enfants dont :

Nicolas François Duchateau (premier du prénom que nous appellerons **Nicolas François I**) né en 1720 à Dammartin-sur-Tigaux et décédé en 1784 à Dammartin-sur-Tigaux.³ Il est manouvrier. Il épouse, en 1745, Louise Constant (1721-?).

**Nicolas François Duchateau I signe de son nom avec difficulté*

Signature de Nicolas François Duchateau I sur son acte de mariage

¹ Registres paroissiaux de la commune de Bessines-sur-Gartempe, Archives départementales de la Haute-Vienne

² Registres paroissiaux de la commune de Dammartin-sur-Tigaux, Archives départementales de la Seine et Marne

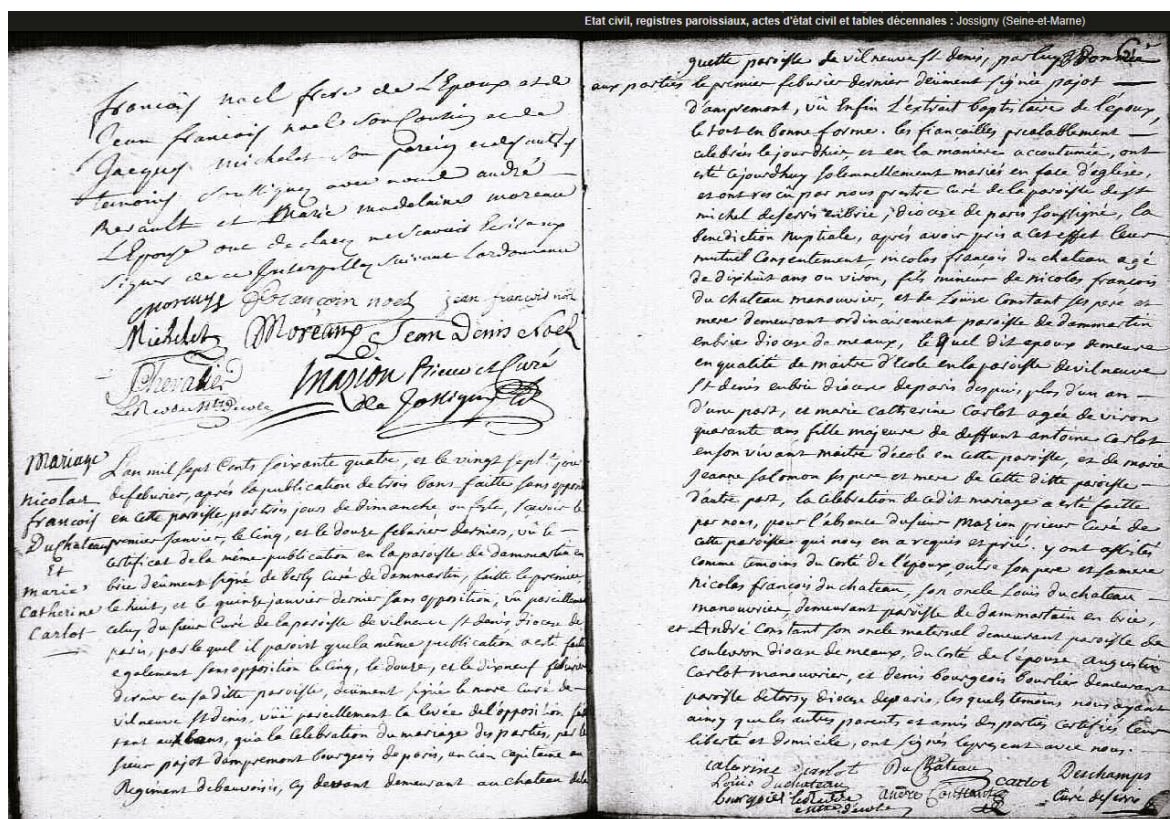
³ Registres paroissiaux de la commune de Dammartin-sur-Tigaux, Archives départementales de la Seine et Marne

Ils ont 4 enfants dont :

Nicolas François Duchateau (deuxième du prénom que nous appellerons **Nicolas François II**) né le 2 juin 1746 à Dammartin-sur-Tigeaux et décédé le 27 février 1820 à Noisy-le-Grand.⁴ Il est maître d'école puis maître de pension. Il épouse le 27 février 1764 à Jossigny Marie Catherine Carlot (1726-1790).⁵

Le 2^e jour de juin 1746 est né et le 3^e a été baptisé
par moy Curé sousigné nicolas françois du legitime
mariage de nicolas françois du Chateau Manœuvre
de cette paroisse et de Louise Constant Les pere et
mere Lepatant françois Constant qui a signé et la
maraine Marie Anne Chateau qui ne sçait ne sçait
signer françois Constant M^{re} Desains

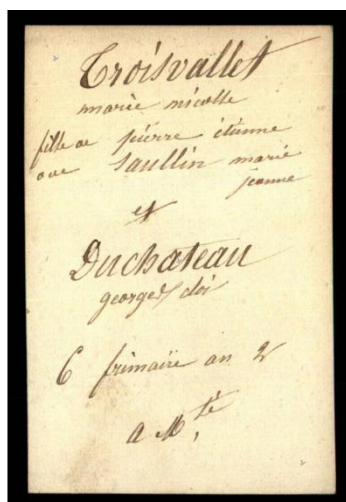
Acte de baptême de Nicolas François Duchateau II



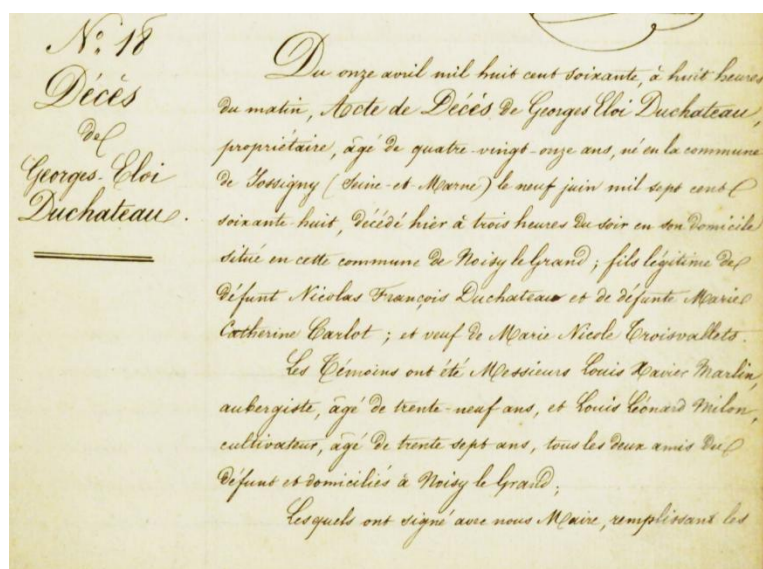
Acte de mariage de Nicolas François Duchateau II

⁴ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁵ Registres paroissiaux de la commune de Jossigny, Archives départementales de la Seine et Marne



Acte de mariage Duchateau-Troisvallets
(fonds Andriveau)



Acte de décès de Georges Eloi Duchateau

Ils ont 2 enfants dont :

Jacques Nicolas Xavier Duchateau né le 18 pluviôse an XII (8 février 1804) à Paris et décédé le 4 mars 1880 à Paris.⁹ Il est maître de pension et, sur un seul acte, professeur de lettres. Il épouse successivement : le 3 octobre 1825 : Catherine Julie Lottin (1804-1827) ; et le 6 octobre 1828 Rose Marie Larbalestier, (1802-1882).

La famille Duchateau, une dynastie d'enseignants

Nicolas François II (1746-1820) est le premier à embrasser une carrière d'enseignant en l'occurrence : maître d'école. Rappelons que ses ancêtres (Jean, François, Nicolas François I) sont manouvriers ou artisans et ne maîtrisent pas l'écriture et attardons-nous sur un parcours exemplaire.

Nicolas François Duchateau II

Il naît à Dammartin-sur-Tigaux d'un père manouvrier (travailleur manuel à la journée dont on ne sait s'il s'agit d'un métier agricole ou artisanal ? Imprécision du terme dans la rédaction des actes ? Peut-être le même métier que son père ?). Dammartin est un bourg de Seine-et-Marne comptant 500 habitants en 1793.

Le Maître d'école (1762-1793)

Ce n'est pas dans cette commune mais dans celle, voisine, de Villeneuve-Saint-Denis où il réside qu'il exerce la profession de maître d'école entre novembre 1762 et novembre 1766 (on peut remarquer qu'il est âgé de 16 ans à son entrée en fonction). On en trouve les preuves sur les registres paroissiaux où son nom, sa signature et sa fonction apparaissent à côté de celui du prêtre. C'est le cas, en particulier, pour les actes de baptême de deux de ses enfants (Augustin en 1765, Marie Catherine en 1766).¹⁰

On a vu, en effet, qu'il avait épousé en 1764 et à Jossigny, Marie Catherine Carlot.

En dehors du fait que l'épousée est de loin l'aînée de l'époux, celle-ci est fille d'un maître d'école, qui occupe en même temps les fonctions de greffier et de tabellion. Ceci a peut-être une importance dans la formation de l'enseignant ; formation menée le plus souvent à cette époque « sur le tas », nous y reviendrons.

⁹ Registre de l'état civil reconstitué de la ville de Paris, Archives départementales de Paris

¹⁰ Registres paroissiaux de la commune de Villeneuve-Saint-Denis, Archives départementales de la Seine et Marne

L'an mil sept cent soixante cinq, le dix huit
 jour d'avril, a été par nous pasteur curé de Jossigny
 Michel Desjardins, pour l'abénement de Charon
 le curé de cette paroisse, Baptiste, Augustin, Nicolas,
 ni le jourd'hui, du mariage de Nicolas François
 Duchateau maître d'école en cette paroisse, et de Marie
 Catherine Carlot son épouse, le père, Augustin Carlot
 oncle maternel del'enfant, manouvrier demeurant
 pareillement en cette paroisse, la mère, Louise Constant
 femme de Nicolas François du Château, autre manouvrier
 en la paroisse de Dammarie en briè, l'épouse oncle, seul
 la même ayant déclaré, au sabbat l'enfant, ni signer
 de la interposée suivant l'ordonnance. Carlot, Du Château
 les bts Louis de l'enfant. De l'homme. De l'homme.

La tante de l'enfant mil sept cent soixante cinq a été baptisée
 Marie Catherine née d'heur dans le mariage de Nicolas
 Château maître d'école en cette paroisse et de Marie Catherine
 Carlot qui a eu pour parrain le manouvrier autre manouvrier
 le beau-père de cette paroisse le manouvrier Jeanne Carlot tante
 de l'enfant d'aujourd'hui qui ont signé avec nous
 l'éc. St. Simon. Marie Jeanne Carlot
 l'éc. Benoît de Villeneuve de Jossigny. De l'homme.

Actes de baptême de Augustin et Marie Catherine Duchateau

Le bourg de Villeneuve-Saint-Denis qui compte, en 1793, 249 habitants peut, outre le château de la Guette, s'enorgueillir d'y entretenir une école.



Le château de la Guette

C'est à Jossigny, qui compte 509 habitants en 1793, qu'il poursuit sa carrière de maître d'école de décembre 1766 à juin 1769. C'est là que naît son fils Georges Eloi en juin 1768.

Il semble également remplir les fonctions de « adjoint administratif ou greffier » auprès du prêtre de la paroisse en signant la plupart des actes de l'état civil comme en témoignent les exemples ci-dessous¹¹ :

¹¹ Registres paroissiaux de la commune de Jossigny, Archives départementales de la Seine et Marne

« L'an mille sept cent soixante-huit et le sixième jour du mois de juin a été baptisé en cette église Georges Eloy né ce même jour du mariage légitime de Nicolas François Duchateau maître d'école et de...ont signé avec nous Duchateau Maître d'école...Marion prieur et curé »

« L'an mille sept cent soixante-sept le huitième jour du mois de janvier a été baptisée Marie Geneviève fille de Pierre Gosset, Tisserand et de...ont signé Duchateau Maître d'école...Marion prieur et curé de Jossigny »

Baptême L'an-mille sept-cent-soixante-sept le huitième
 jour du mois de janvier a été baptisée Marie
 Geneviève fille de Pierre Gosset Tisserand
 et de Marie Catherine Philigot
 et mere de cette paroisse laquelle a un
 pour parrain Pierre Buisson fils de
 Marie Geneviève Philigot fille
 qui lui ont déclaré qu'ils ne savaient
 déclarer ne savaient lire ni écrire
 Interpellés suivant l'ordonnance
 par le curé Buisson Duchateau
 Marion

Acte de baptême de Marie Geneviève Gosset

Enfin il gagne Noisy-le-Grand en octobre 1769 (la commune a 986 habitants en 1793) où naît son dernier enfant Marie Louise en 1771.¹² Comme à Jossigny, le maître d'école est cité en tant que tel dans les registres paroissiaux et les signe aux côtés du prêtre (les rédige-t-il où les écrit-il sous sa dictée ?). La calligraphie incertaine de l'époque ne permet pas de trancher, seul son paraphe est déjà bien identifiable. Ses interventions, bien que plus fréquentes, se limitent souvent aux inhumations¹³ :

« Le quatorze avril mille sept cent soixante-onze a été baptisé par nous prêtre vicaire soussigné Marie Louise née du jour précédent fille de Nicolas François Duchateau Maître d'école de cette paroisse et de... (les témoins ne sachant ni écrire ni signer) ...ont signé avec nous Duchateau Maître d'école...Billot prêtre vicaire »

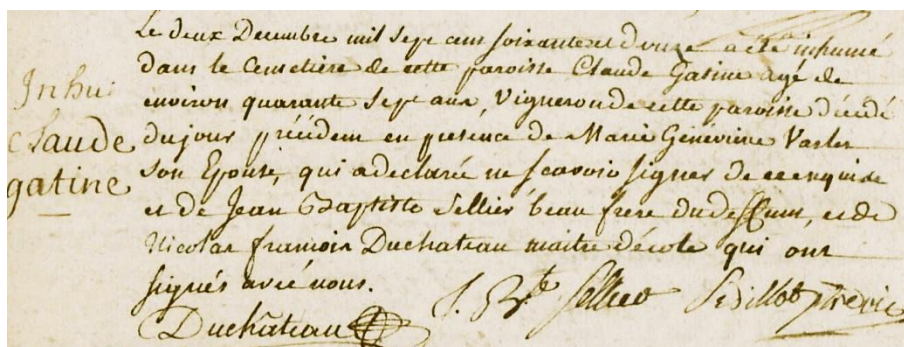
« Le deux décembre mille sept cent soixante-douze...a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse Claude Gatine âgé d'environ quarante-sept ans, vigneron de cette paroisse, décédé du jour précédent...en présence (d'un témoin sachant signer) et de Nicolas François Duchateau Maître d'école qui ont signé avec nous Billot prêtre vicaire »

Baptême Le quatorze avril
 mille sept cent soixante-onze
 nous prêtre vicaire soussigné
 Marie Louise née du jour précédent
 fille de Nicolas François Duchateau
 et de Marie Catherine Philigot
 et mere de cette paroisse laquelle a un
 pour parrain Pierre Buisson fils de
 Marie Geneviève Philigot fille
 qui lui ont déclaré qu'ils ne savaient
 déclarer ne savaient lire ni écrire
 Interpellés suivant l'ordonnance
 par le curé Buisson Duchateau
 Billot

Acte de baptême de Marie Louise Duchateau

¹² Registres paroissiaux de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

¹³ Registres paroissiaux de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand



Acte d'inhumation de Claude Gatine

À propos des trois étapes du parcours de Nicolas François Duchateau, plusieurs commentaires s'imposent concernant les maîtres d'école sous l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution : on voit des communautés villageoises, plutôt rurales et faiblement peuplées, qui assument la prise en charge d'un maître d'école, sans précision sur l'existence d'une maison d'école. Maison d'école dont l'existence est certaine à Noisy dès 1780.

Le maître d'école est diversement désigné, dans les actes des registres paroissiaux. On retrouve les termes : maître d'école, clerc, clerc de cette paroisse, clerc laïque, chantre, régent, recteur. C'est là le reflet de la double autorité de l'église et de l'assemblée communale sur l'école et le recrutement des maîtres.

Le statut et les fonctions du maître d'école sont décrits dans plusieurs sources^{14 15} :

Il est choisi par l'assemblée communale, souvent réunie à l'église et par le curé ; s'il y a plusieurs candidats, un concours est organisé par la communauté. Le choix se fait par un vote à la majorité et est validé par l'évêque.

Malgré cela, en cette fin du 18^e siècle, le maître d'école est, majoritairement un laïc.

Les critères de sélection du candidat sont : évidemment ses capacités à lire et à écrire, mais aussi ses qualités en matière de chant liturgique. Il doit, en outre, avoir la confiance des paroissiens qui lui sera plus volontiers acquise s'il est du village ou si sa famille l'est. Il est issu des classes moyennes inférieures alphabétisées de la population (très souvent fils de maître d'école, fils d'artisan ou de laboureur*).

**un « laboureur » est un paysan qui possédait la terre qu'il cultivait et au moins un attelage, cheval ou paire de bœufs, et charrue.*

Si la formation ne pose pas de problèmes pour un clerc au sens propre, elle pose question pour un maître d'école laïque : mais les candidats sont fréquemment fils de maître d'école, ou formé par un autre maître d'école ou par un curé.

Dans les communautés de moins de 2 000 habitants (ce qui est le cas des bourgs cités plus haut) les fonctions du maître d'école sont multiples. Une petite communauté n'a des ressources que pour payer un seul employé. Or le maître d'école doit « faire vivre, faire voir la communauté ».

D'abord il enseigne : l'apprentissage par cœur précédant le déchiffrement et la lecture, un peu moins souvent l'écriture et plus rarement l'arithmétique. Il assure l'enseignement religieux (avec un apprentissage par cœur en latin) et, le grail, le plain-chant pour une petite élite. En règle, l'enseignement est payant pour les parents, la communauté villageoise pouvant aider les enfants des familles les plus pauvres.

¹⁴ Groperrin B., *Les petites écoles sous l'ancien régime*, Ouest France Université, Rennes, 1984

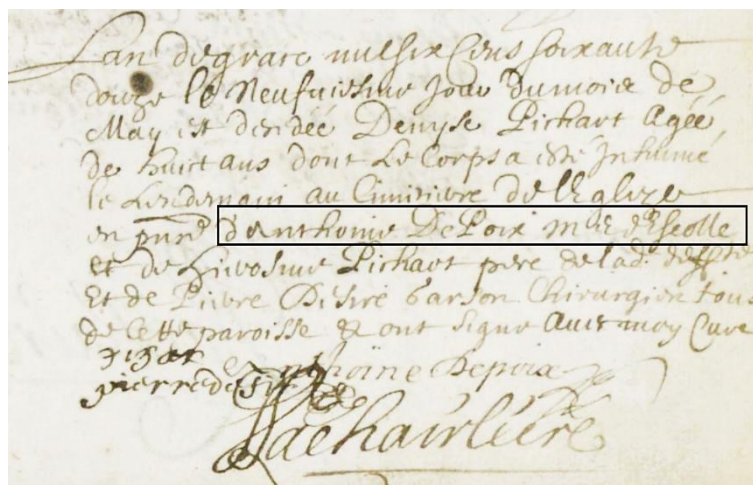
¹⁵ Simien C., *La classe au village ! Maîtres d'école au siècle des Lumières, Le cours de l'histoire*, Postcast, 2023, France Culture

Pour le reste que nous qualifierons de « service du curé » et, à un moindre degré, de « service de la communauté paroissiale », il est :

Sonneur de cloches (y compris pour faire reculer les cataclysmes naturels, clause contestée au temps des Lumières) ;
 Responsable des horloges dont la diffusion progresse à cette période ;
 Chantre (en chantant et en guidant les chants liturgiques, en surplis) ;
 Sacristain (en servant la messe et en assistant le prêtre dans les sacrements) ;
 Bedeau (en assurant l'entretien et l'ornementation de l'église) ;
 Arpenteur ;
 Secrétaire greffier du prêtre et de la communauté.

Pour cette partie de son activité, il est rémunéré par la communauté villageoise.

Pour mémoire le premier maître d'école est identifié à Noisy-le-Grand le 9 mai 1672.¹⁶

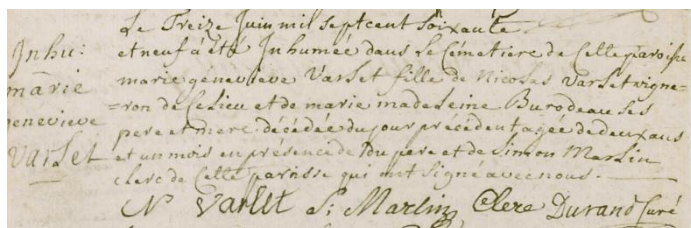


Acte d'inhumation le 9 mai 1672 « Anthoine DePoix Maistre d'Escholle »

Nicolas François Duchateau reste maître d'école à Noisy de 1769 à 1793. Il succède à Simon Marlin (1721-1769) qui décède le 12 septembre. Dans le registre paroissial de 1769¹⁷ :

Le 13 juin Simon Marlin, « clerc de cette paroisse » signe un acte d'inhumation.

Le 15 octobre Nicolas Duchateau, « maître d'école », signe un acte d'inhumation



Acte d'inhumation le 13 juin signé Marlin



Inhumation de Simon Marlin le 13 septembre

¹⁶ Registres paroissiaux de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

¹⁷ Registres paroissiaux de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand



Cadastral napoléonien de Noisy section C 1^{re} feuille
 1 rue de Beauvais (rue Pasteur actuelle)
 2 rue de Batte (fin de la rue Gambetta actuelle)
 3 rue de la Chapelle (rue Gambetta actuelle)



Cadastral napoléonien de Noisy section A 1^{re} feuille

De 1769 à 1793, on peut tracer l'itinéraire de Nicolas François II à la lecture des registres paroissiaux. Il y est qualifié de maître d'école ou de clerc paroissial.²¹

Il apparaît et signe dans :

- Les actes touchant sa famille ;
- Les actes où il est un témoin que l'on pourrait qualifier de « proximité » (ami, témoin, voisin) ;
- Les actes où il semble être un « témoin officiel ». C'est là une charge de secrétaire-greffier du prêtre et de la communauté villageoise qui a toujours fait partie de l'emploi du temps du maître d'école et qui préfigure le futur poste de secrétaire de mairie.

Le maître de pension

Mais survient la Révolution française qui, entre autres, bouleverse les structures de l'Église, de l'enseignement et le microcosme de notre maître d'école.

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée constituante adopte la constitution civile du clergé. Les curés sont élus au niveau du district (grosso modo l'arrondissement).

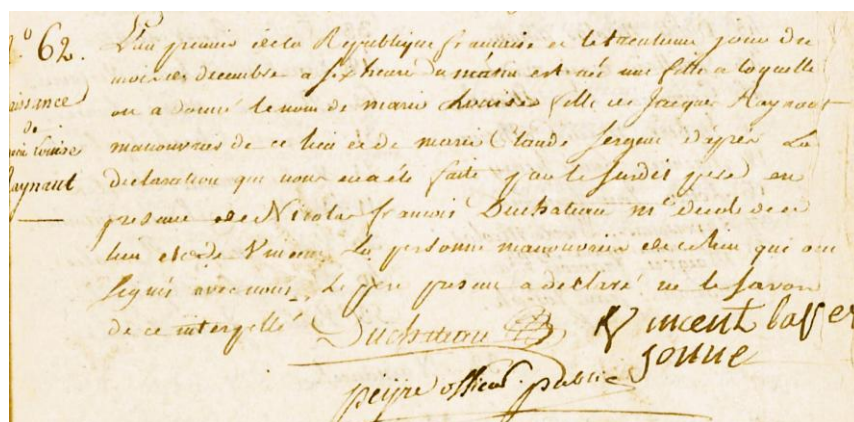
Le 20 septembre 1792, l'Assemblée législative (avant d'être remplacée par la Convention) confie à « des officiers publics » la tenue des registres de l'état civil.

Le 21 septembre 1792, la monarchie est abolie, la 1^{re} République proclamée, le calendrier républicain adopté.

À Noisy, on peut ainsi remarquer que Jean Baptiste Peyre qui est le curé ou vicaire desservant devient officier public.²²



Acte de décès où J.B. Peyre est vicaire desservant (24 février 1792)
L'enfant décédé est un pensionnaire de N.F. Duchateau



Acte de naissance où J.B. Peyre est Officier public (30 décembre An I)

²¹ Registres paroissiaux de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

²² Registres paroissiaux de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

La Révolution légifère pour réformer l'enseignement avec plusieurs priorités : la volonté d'abolir le monopole scolaire de l'Église, l'égalité dans l'accès à l'éducation, l'éducation à la citoyenneté d'une population jeune exempte des idées et préjugés de l'Ancien Régime.

Pour cela, on crée une école publique et laïcisée et on utilise un livre de base : la déclaration des droits de l'homme.

De nombreux plans vont se succéder :

1791 Plan Talleyrand ;

1792 Plan Condorcet : où apparaissent les termes « Instituteur », « Ecole normale de district » bien qu'il faille attendre 1833 et la loi Guizot pour une mise en application ;

1793 Plan Le Peletier de Saint-Fargeau qui crée « l'École publique » ;

1793 Décret Bouquier qui rend l'école obligatoire et gratuite ;

1794 Plan Lakanal-Daunou d'où l'on peut extraire trois principes :

Trois niveaux d'enseignement dont les écoles primaires ;

Liberté d'enseignement aboutissant à la dualité privé-public ;

Pas d'obligation, pas de gratuité.

*« Une brèche s'ouvre pourtant avec la loi Lakanal, qui autorise l'existence d'écoles privées. La grande majorité des villages français se dote alors d'écoles privées. Paradoxalement, la Révolution française a renforcé l'emprise communale sur l'école, alors même qu'elle avait le projet d'un État instructeur ».*²³

Entendons-nous bien il ne s'agit pas d'une école privée « militante, politique ou religieuse » mais une école qui ressemble aux « petites écoles » de l'Ancien Régime.

Le résultat de ces tentatives de réforme est résumé par Côme Simien en une phrase : le bilan c'est « une rencontre qui n'eut pas lieu : l'école publique et le monde rural » aboutissant (hormis les communes dites « révolutionnaires ») à « la déroute des écoles publiques ».²⁴

Pendant ce temps, Nicolas François est toujours maître d'école, il l'est (dans les actes de l'état civil) jusqu'en 1793. Un petit indice, évoquant un changement de statut, apparaît dans un acte cité plus haut et daté de février 1792 :

« Le 24 février 1792 est inhumé... fils du cocher de M. de Laage... décédé la nuit précédente chez Nicolas François Duchateau, maître d'école de ce lieu où il était en pension... »

On ne sait s'il s'agit d'un enfant isolé ou s'il existe, déjà, un établissement privé faisant pension. Où était située cette pension ? On l'ignore : il est improbable que ce soit la maison d'école où, en principe, réside le maître.

Ensuite et jusqu'en 1801, Nicolas Duchateau disparaît des registres d'état civil. Nous perdons la source principale d'information sur son activité professionnelle.

En juillet 1797, réapparaît, à côté de la signature de l'officier public, celle, systématique, de Etienne Claude Marlin (1754-1813), sans précision de fonction.²⁵ Mais il s'agit du fils de Simon Marlin, maître d'école, que Nicolas Duchateau a remplacé à Noisy en 1769.

Enfin, à partir de 1801, les actes d'état civil sont signés du maire et du même Etienne Claude Marlin, « Instituteur ».²⁶ Cette procédure évoque ce rôle de secrétaire-greffier habituellement confié aux maîtres d'école sous l'Ancien Régime.

²³ Simien C., La classe au village ! Maîtres d'école au siècle des Lumières, Le cours de l'histoire, Postcast, 2023, France Culture

²⁴ Simien c., Le Maître d'école du village au temps des Lumières et de la Révolution, CTHS, 2023

²⁵ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

²⁶ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

Du dixième jour du mois de Ventose l'an neuf de la
 République Française acte de Naissance de Marguerite
 Catherine née le dix Ventose an neuf à deux heures
 après midi fille de Jean Rouilleux cordonnier audier
 Noisy le Grand et de Catherine la Larce son épouse.
 Le sexe de l'enfant a été reconnu être féminin.
 Premier témoin Pierre Liem Gaspard serrurier
 audier Noisy le Grand âgé de vingt et une ans Second
 témoin Etienne Claude Martin instituteur audier
 Noisy le Grand âgé de quarante six ans sur la
 réquisition a nous faite par ledit Jean Rouilleux
 Et ont signé
 J. Rouilleux
 E. C. Martin
 Constater l'écriture la loi par moi Jean Louis Menage
 Maire de la Commune de Noisy le Grand département
 de Seine et Oise deuxième Canton. J'en atteste
 les fonctions d'officier public de l'état civil.

Acte signé du maire et de Etienne Marlin instituteur en 1801

Les choses rentrent dans l'ordre le 27 juillet 1801 où, dans un acte de mariage, Nicolas Duchateau qui est témoin ne se déclare plus « Maître d'école » mais « Maître de pension ».²⁷ En dehors du fait que ce n'est pas le même métier, le terme peut inspirer un surcroît de respectabilité qui n'est pas vain.

Du huitième jour du mois de Ventose l'an neuf de la République
 Acte de Mariage de Jacques Elie Dubreuil sieur de Debreux
 Doyen de Debreux le seize avril mil sept cent quarante cinq
 Domicilié dans la commune de Noisy le Grand deuxième
 arrondissement du département de Seine et Oise fils de
 défunt Elie Dubreuil tisserand, et de Elizabeth vacher
 de ladite paroisse de Debreux, d'une part, D'autre Marie Roze
 clerc sie dans la commune de Colombes les cloisnil
 Lesdits Epoux présents ont déclaré prendre en mariage
 Marie Roze clerc, et elle a déclaré prendre Jacques Elie
 Dubreuil, En présence de François Nicolas Duchateau
 Maître de pension âgé de cinquante trois ans ami de
 L'Epoux, Domicilié dans la dite commune de Noisy le Grand
 Et de Jacques Arnould âgé de trente ans

Acte de mariage où Nicolas Duchateau est témoin

Selon la définition du Dictionnaire de la conversation et de la lecture²⁸, le maître de pension dirige « une maison d'éducation privée, où sont données les notions indispensables à l'instruction. On ne peut le devenir qu'après avoir été examiné et dûment autorisé par le grand maître de l'université ». Les maîtres agréés sont, en principe, titulaires de « la maîtrise ès Arts » de l'université depuis 1708. Les textes « libéraux » promulgués par les assemblées issues de la Révolution aboutissent à la multiplication de maisons d'éducation privées. Ces écoles sont considérées comme secondaires si y sont enseignées : le latin, le français, l'histoire, la géographie, les mathématiques. Elles sont soumises à une redevance universitaire.²⁹

²⁷ Registres de l'Etat civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

²⁸ Dictionnaire de la lecture et de la conversation, Tome XXXVI, Belin-Mandar, Paris, 1837

²⁹ Huguet F., Les pensions et institutions privées secondaires de garçons dans la région parisienne (1700-1940), l'établissement scolaire, Histoire de l'éducation 90, 2001 (open édition)

Cette description de la fonction interroge :

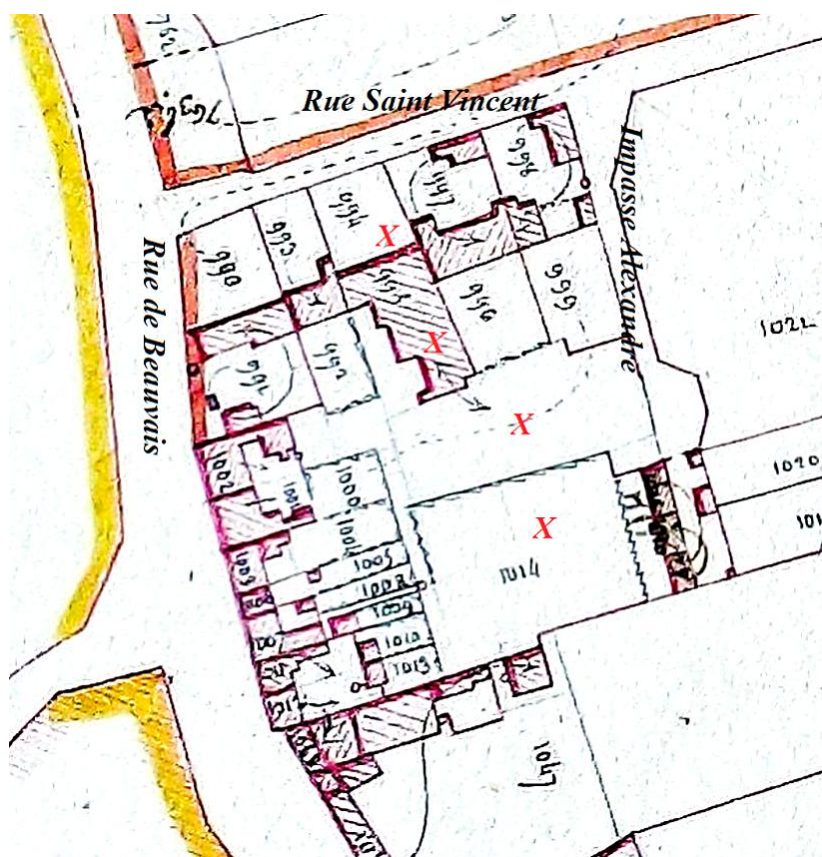
On voit mal comment Nicolas François Duchateau a pu satisfaire à ces règlements qui ne seront allégés qu'en 1850 avec la loi Falloux. Compte-tenu de son cursus, il est, en particulier, difficile d'imaginer qu'il soit titulaire de la maîtrise ès Arts qui est l'équivalent du baccalauréat sous l'Ancien Régime encore moins du baccalauréat qui n'est instauré, sous sa forme moderne, que par le décret impérial du 17 mars 1808. Baccalauréat ès lettres qui devient le premier grade universitaire et le sésame pour poursuivre des études supérieures (licence, doctorat) et ceci dans diverses disciplines (lettres, médecine, droit, théologie). Il permet, en outre d'accéder aux carrières de l'enseignement.

Enfin, la commune serait-elle pourvue d'une école secondaire ? Nous verrons plus loin, que cette situation fera l'objet d'une enquête académique après le décès de Nicolas François Duchateau II.

Quoiqu'il en soit, il s'affiche maître de pension jusqu'à sa mort en 1820. Comme s'afficheront dans cette fonction son fils Georges Eloi et son petit-fils Jacques Nicolas Xavier.³⁰

Une question se pose : mais où se trouve cette pension ? Nous avons peut-être une réponse. Il semble bien que, au moins depuis 1795, la famille Duchateau ne réside plus dans les locaux de la maison d'école de la rue de la Batte.

Le cadastre napoléonien et l'état des sections^{31 32} nous indique, a posteriori, que Nicolas Duchateau est propriétaire d'une grande propriété qui donne à la fois sur la rue Saint-Vincent et l'impasse Alexandre.



Propriété Duchateau en 1819

³⁰ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

³¹ Cadastre napoléonien de Noisy-le-Grand (1819-1823), <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/Cadastre-napoleonien?commune>

³² État des sections, Cadastre napoléonien de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand, cote 112W22

La propriété est acquise le 9 juillet 1795 de Barthélémy Jean Louis Lecouteulx de la Noraye, ancien seigneur de Villeflaix et surintendant des finances de Monsieur, frère du Roi. La signature a lieu dans le château de Villeflaix.³³ C'est le notaire, M^e Hercend (étude de Neuilly-sur-Marne) qui se déplace au château. La propriété fait partie d'un vaste domaine ayant appartenu aux Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs.

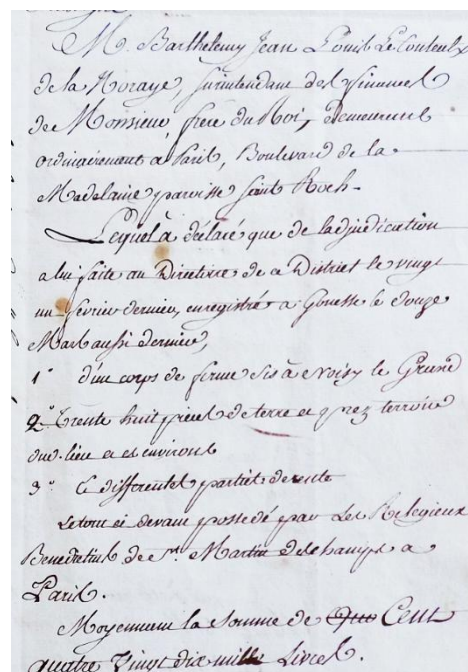
Une grande partie du domaine dont les moines étaient en quelque sorte les seigneurs religieux depuis le XI^e siècle avait déjà été vendu, en 1706, à Paul Poisson de Bourvallais, seigneur de Champs et autres fiefs, secrétaire du Roi. Pour l'anecdote, il est aussi propriétaire de l'hôtel du même nom, situé place Louis-le-Grand (actuelle place Vendôme) qui abrite de nos jours le ministère de la Justice.



Ferme des Bénédictins de Saint-Martin-des-Champs Carte de l'abbé Delagrive (1740)

La part restante du domaine avec, en particulier la ferme, considérée comme bien national, est achetée par adjudication, auprès de l'Officier du Directoire du District de Gonesse par Barthélémy Lecouteulx, le 21 février 1791.³⁴

Le plus vraisemblable est que la pension reçoit les élèves dans la maison de Nicolas François Duchateau qui est une propriété à la superficie respectable rue du Clos-Saint-Vincent.



Adjudication de la ferme au profit de Barthélémy Lecouteulx de la Noraye

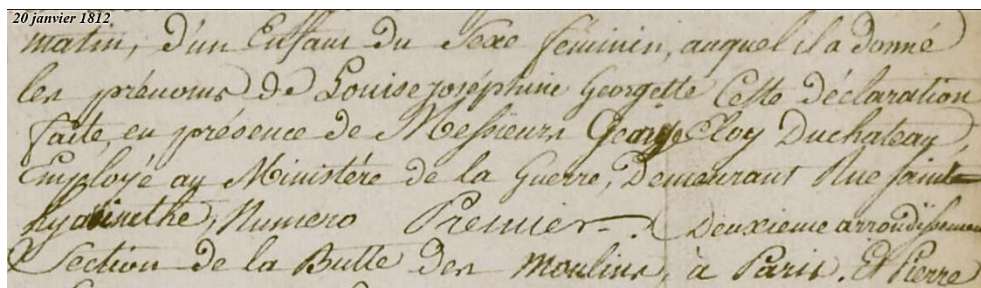
³³ Acte de vente du 9 juillet 1795, Minutes de l'étude notariale de Neuilly-sur-Marne, Archives départementales de Seine-Saint-Denis, 2 E 1/30

³⁴ Séquestres et ventes révolutionnaires, administration générale, dossiers de vente et d'indemnisation, District de Gonesse, procès-verbaux de biens de 1^{re} origine, 1790-an III, 1Q 59, n°166, Archives départementales des Yvelines

Sur l'acte de mariage n'est précisée aucune profession. Entre 1799 et 1805, sur les actes où il apparaît, il est successivement « employé » puis « commis » et enfin « commis au bureau du Ministère de la Guerre ».

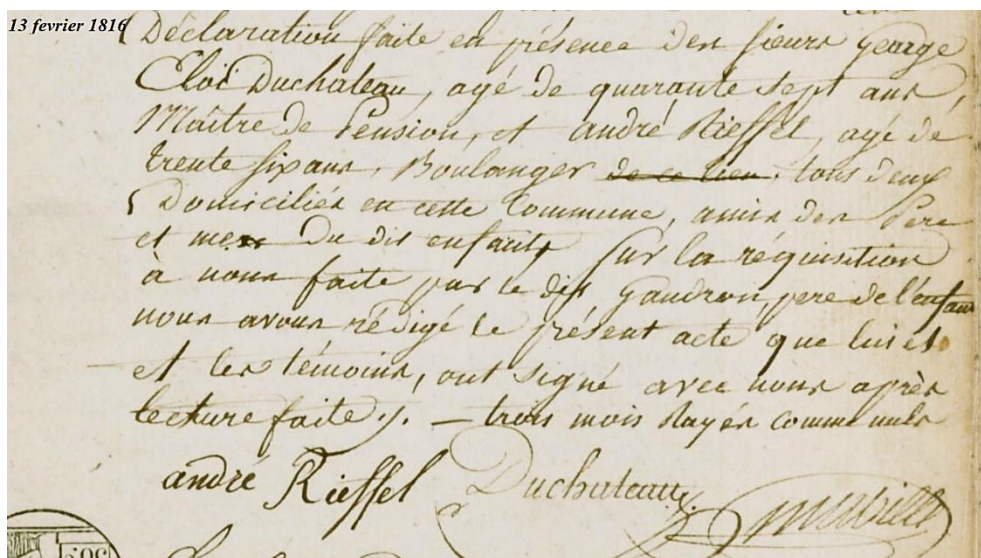
On ignore la date exacte de son retour à Noisy-le-Grand, mais nos sources habituelles (les registres de l'état civil) indiquent :

Qu'il est employé au Ministère de la Guerre, domicilié passage Saint-Hyacinthe, sur un acte de naissance du 20 janvier 1812.³⁹



Acte de naissance du 20 janvier 1812

Qu'il est résident de Noisy et maître de pension, sur un acte de naissance du 13 février 1816.⁴⁰



Acte de naissance du 13 février 1816

Il occupe cette fonction jusqu'en mai 1841. Mais comme durant cette période et jusqu'à son décès en 1860, il occupe des fonctions politiques et administratives, il est difficile de savoir s'il continue d'enseigner à la pension surtout après 1841.

On rappelle que ces pensions sont des institutions privées délivrant un enseignement secondaire (en général marqué par l'introduction du latin dans le programme) et que leur fonctionnement est sous le contrôle de l'université à laquelle est retournée une redevance.

Le 7 juin 1821 alors que Nicolas François II est décédé depuis février 1820, l'université diligente un contrôle de la pension Duchateau, confiée à l'inspecteur d'académie Frédéric Cuvier. Elle fait suite au non-acquittement de la redevance. À la suite de quoi, l'établissement est rétrogradé ainsi que son directeur.⁴¹

³⁹ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁴⁰ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁴¹ Enseignement secondaire libre, Répertoire des maîtres de pensions et institutions jusqu'en 1848, académie de Paris, F/17/8844, Archives Nationales de France Pierrefitte

« Le pensionnat du Sieur Duchateau existe depuis trente ans ; jamais on n'y a enseigné que la langue française et l'arithmétique ; à la formation de l'Université où Mr Duchateau père se fit inscrire avec le titre qu'il a toujours porté, sans sentir quelles en seraient les conséquences, et il le conserva de crainte de perdre de la considération en prenant le simple titre d'instituteur primaire » [dixit]

« Monsieur Duchateau mourût, et son fils lui succéda. Aujourd'hui pour terminer toute contestation, ce dernier fait la proposition que j'ai l'honneur de vous transmettre. Et demande à ce que son établissement ne soit plus considéré que comme une école primaire »

Lettre de Frédéric Cuvier au recteur d'académie

En dépit de cette décision, Georges Eloi continue de s'intituler maître de pension. Son fils en fera de même.⁴²

Acte du 11 juin 1827 avec les deux maîtres de pension et l'instituteur

En revanche, sur le recensement de 1836 (le 1^{er} pour Noisy) où toute la famille Duchateau est présente⁴³ :

George Eloi se déclare, déjà, « Propriétaire et Assesseur du juge de paix » ;
Jacques Nicolas Xavier, son fils, se déclare « Propriétaire ».

⁴² Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁴³ État nominatif des habitants de la commune de Noisy-le-Grand, Archives départementales de Seine Saint Denis

3	Duchateau	Georges Eloi	propriétaire affilié au jury de lais	1				68
3	Coisvillers f ^e	marie nicole				1		64
3	Duchateau f ^e	marie louise				1		37
3	Beullard f ^e	auguste		1		0		39
3	Beullard	jeanne hélène				1		12
4	Duchateau	M ^{me} H ^{te} Xavier	propriétaire	1				33
4	Larbalestier f ^e	marie rose				1		34
4	Duchateau	Céline Catherine				1		10
4	Duchateau	marie louise				1		9

Recensement de 1836

Ces variations dans les intitulés suggèrent, cependant, que la pension Duchateau cesse ses activités entre 1840 et 1850 ; d'autant que : Georges Eloi Duchateau est âgé de 82 ans en 1850, et que son fils Jacques apparait comme noiséen, pour la dernière fois, en 1848 (sur une liste électorale).⁴⁴

Enfin, un ou plusieurs instituteurs exercent à Noisy pendant cette période. Parmi eux Jean Louis Marlin (instituteur, fils de Etienne Claude Marlin, maître d'école).

Jacques Nicolas Xavier Duchateau

Jacques Nicolas Xavier Duchateau naît le 7 février 1804 à Paris et décède le 4 mars 1880 à Paris. Il épouse, le 3 octobre 1825, à Noisy, Catherine Julie Lottin (1804-1827), le couple a deux enfants⁴⁵ :

Julie Céline (1826-1878) épouse de Joseph Orange, boucher ;

Louise Catherine (1827-1870) épouse de François Rieffel, restaurateur.

En secondes noces, il épouse, le 6 octobre 1828, à la Queue-en-Brie, Rose Larbalestier (1802-1882)⁴⁶, le couple a deux enfants⁴⁷ :

Xavier Emile (1829-1903), métreur vérificateur ;

Anatole Victor (1834-1906), boucher, sans descendance.

Dans les registres d'état civil, entre 1825 et 1841, il est toujours qualifié de maître de pension et, une fois, de professeur de lettres. Sur les recensements de 1836 et de 1846, il est qualifié de propriétaire et est absent du recensement de 1851.⁴⁸

2/3	Duchateau	Georges Eloi	propriétaire
2/3	Beullard	Maria Louise Duchateau	recoctière
2/3	Beullard	Auguste Prosper	vivant aux dépens de sa femme
2/6	Levy	Antoine Louis	cultivateur p ^{ro} p ^{ri} étaire

Recensement de 1851

L'étude de sa descendance ne montre aucun enseignant. La dynastie des « maîtres d'école » s'éteint donc avec lui.

⁴⁴ Liste des électeurs municipaux qui doivent concourir à la nomination des conseillers le 30 juillet 1848, Mairie de Noisy-le-Grand, Archives départementales de Seine Saint Denis

⁴⁵ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁴⁶ Registres de l'état civil de la commune de la Queue-en-Brie, Archives départementales de la Seine et Marne

⁴⁷ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁴⁸ État nominatif des habitants de la commune de Noisy-le-Grand, Archives départementales de Seine Saint Denis

La famille Duchateau en mairie

Seuls Nicolas François II et Georges Eloï ont des responsabilités politiques et administratives à la mairie de Noisy.

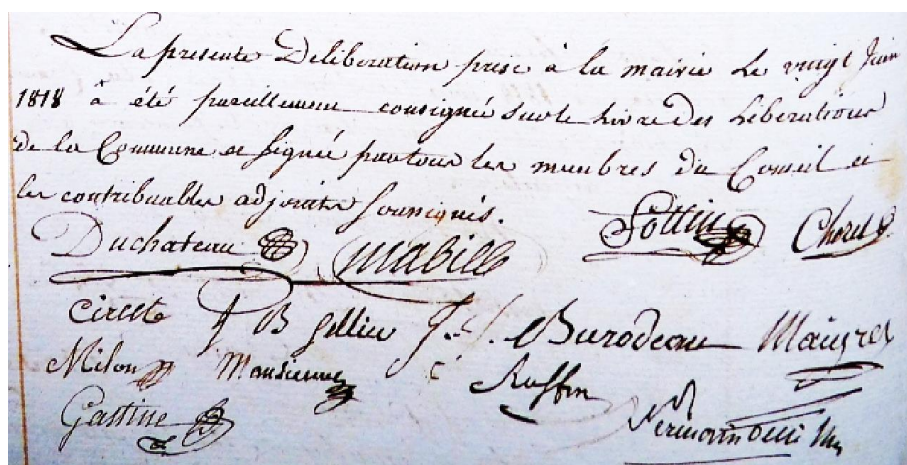
Nicolas François Duchateau II

Au plan administratif, il remplit des tâches qui seront, plus tardivement, dévolues au secrétaire de mairie (le poste stricto sensu ne sera créé qu'en 1843). On peut distinguer 3 périodes :

- 1769-1792, il est alors maître d'école ou clerc et parmi les missions qui lui sont confiées il est « greffier du curé et de la communauté ». Il signe, à de nombreuses reprises, les actes des registres paroissiaux (BMS) à côté du prêtre et parfois les rédige.
- 1792-1802, son rôle, alors que la tenue des registres d'état civil est confiée à l'administration municipale, est plus en cohérence avec le poste de secrétaire de mairie. Il signe et parfois rédige les actes à côté du maire ou de l'officier ou agent municipal (selon les fluctuations de la terminologie révolutionnaire).
- 1803-1820, il n'assume aucune fonction administrative. Les instituteurs (famille Marlin) assument la tenue des registres d'état civil à côté du maire.

Au plan politique, l'étude des délibérations du conseil municipal entre 1795 (début des archives du conseil de Noisy) et 1820 (décès de Nicolas François Duchateau) nous apprend qu'il assume des responsabilités politiques dès 1796.⁴⁹ Ainsi :

- Le 29 avril 1796, alors qu'il est vraisemblablement conseiller municipal, il participe à la délibération nommant le nouveau percepteur.
- En avril 1799, il est adjoint à « l'agent municipal » (équivalent de maire).
- Entre mai et juillet 1800, il est adjoint provisoire. Le 3 juillet 1800, en tant qu'adjoint provisoire, il fait prêter serment au maire et à l'adjoint qui sont nommés par le préfet.
- Le 16 mars 1801, en tant qu'arpenteur, il participe à une délibération concernant un échange de terrain entre la ville et M. de Laage, seigneur de Bry.
- De 1802 à 1803, il est, à nouveau, adjoint au maire provisoire.
- Du 6 juillet 1805, date d'une délibération fixant le traitement du curé desservant, jusqu'au 10 décembre 1818, date d'une délibération fixant le salaire du garde champêtre, il est conseiller municipal.
- En voici deux exemples⁵⁰ :



Conclusion de la délibération du 20 juin 1818

⁴⁹ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁵⁰ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

Le Conseil observe de plus qu'en permettant la vente ou l'aliénation desdits biens communaux, c'est lui des tous les moyens de subsistance aux fins du ministre du Culte, et lui retire l'usage des terres des habitants qui seroient obligés de vendre leurs bestiaux, pour lesquels lad. Commune ne peut avoir aucun moyen de subsistance, et ainsi la base principale de leur commerce avec la Capitale; Pourquoi, il demande que lad. Loi ^{soit} abrogée pour eux.

Lad. conseil observe encore que d'après le malheur qui vient d'arriver dans lad. Commune, occasionnée par la grêle, et le défaut de pluie du present mois, les habitants se trouvent dans l'impossibilité de payer les impôts locaux, d'un a leur ministre pour l'impôt qui va échir au premier vendémiaire prochain.

fait au Conseil amiable le jour moi à au qu'après,

Milou Millard Martin *Marcelle*

Duchateau & Gastine

Jaques

Délibération du 17 septembre 1805

- Le 11 février 1819, il signe en tant « qu'officier municipal » au bas d'un acte de naissance, en compagnie de son fils qui est témoin.

Domicilié en celieu, qui a signé avec les témoins et avec nous officier Municipal, remplissant les fonctions d'adjoint par intérim et d'officier public, après lecture faite. 1.

Duchateau & Maigret

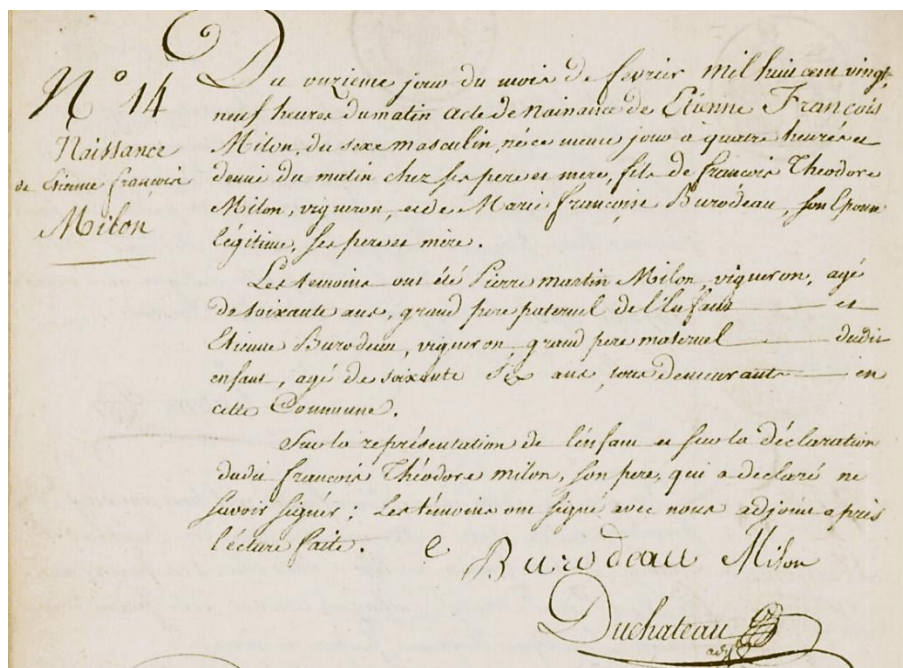
Duchateau Off. municipal

8.

Signatures au bas d'un acte du 11 février 1819

- Le 14 février 1819, il est adjoint au maire et le reste jusqu'à son décès. Comme c'est la règle, il assume les charges du maire à quelques reprises. Il signe son dernier acte qui est un acte de naissance le 24 février 1820.⁵¹

⁵¹ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand



Acte de naissance du 18 février 1820

Son acte de décès est signé : « Milon, officier municipal en l'absence du Maire », les témoins sont « Gorge Eloi, maître de pension, âgé d'environ soixante deux ans fils du défunt » et « Henri Vidy, cordonnier, âgé d'environ cinquante cinq ans gendre du défunt » [dixit]. Qui a rédigé l'acte ? Certainement pas un Duchateau !⁵²

Il est remplacé, rapidement en mars 1820, au poste d'adjoint au maire par son fils.

Une longue carrière d'enseignant, une présence politique et une assiduité administrative exemplaires rendent le parcours de vie de Nicolas François Duchateau II exceptionnel. D'autant plus exceptionnel qu'il est issu d'un milieu extrêmement modeste avec, en particulier, un père manouvrier analphabète. On peut attribuer cette réussite, au moins au début, à une structure qui pourrait paraître obsolète : « la petite école de l'Ancien Régime ».

En revanche, compte-tenu de l'insuffisance de sources dont nous disposons, il est difficile d'apprécier l'influence politique qu'il a pu avoir pendant ses mandats.

Georges Eloi Duchateau

Le rôle politique de Georges Eloi est tout aussi significatif.

En premier lieu, il est adjoint au maire de mars 1820 à novembre 1831.⁵³ Pendant ce long mandat, les maires de Noisy-le-Grand sont, successivement :

Jean Jovin des Fayères (de 1812 à 1824), industriel, négociant ;

Jacques Joseph Ardoin (de 1824 à 1831), banquier, député.

Ce sont de grands propriétaires fonciers ; ils possèdent à Noisy, entre autres, le domaine de Villeflaix. Mais ils brillent par leur intermittence à la tête de la commune. Il convient aussi de reconnaître qu'à cette période de la Restauration, la situation politique rend famélique l'activité municipale souvent limitée au vote du budget.

Quoiqu'il en soit, Georges Eloi assure l'intégralité des fonctions d'officier d'état civil et, dans la majorité des cas, celles de maire.

⁵² Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁵³ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

Signatures au bas d'une délibération de 17 juillet 1823

Enfin, il devient maire en novembre 1831 et le reste jusqu'en janvier 1835.⁵⁴

Exemple de délibération le 24 juillet 1833

La 4 janvier 1835, il préside l'installation du nouveau conseil, où il est nommé maire par le préfet de Seine-et-Oise. Survient alors un quiproquo :

« Monsieur Ferret ancien adjoint au maire se disposant à recevoir le serment de Monsieur Georges Eloï Duchateau, nommé maire par l'arrêté de Monsieur le Préfet du 29 décembre dernier, un membre de l'assemblée (Jean Baptiste Ruffin, propriétaire de l'hôtel de Beauvais) demande qu'il fut donné lecture du 1^{er} article de la loi sur l'organisation municipale portant sur les professions ne permettant ni d'être maire ni d'être adjoint : fonctionnaires, employés communaux et instituteurs primaires »

« Ce ne pouvait être que par erreur que monsieur le Préfet avait fait le choix de Monsieur Duchateau... comme maire de cette commune, attendu qu'il était notoire qu'il exerce actuellement la fonction d'instituteur primaire... »⁵⁵

Le serment est donc reporté et le 8 février 1835, Jean Baptiste Ruffin prête serment après avoir été nommé maire par nouvel arrêté du préfet.

*On pourrait discuter de la réalité de l'argument : en effet Georges Eloï Duchateau n'est pas un fonctionnaire puisqu'étant maître de pension, il dirige un établissement privé ; on peut évoquer la faiblesse juridique du préfet et la rigueur sinon l'ambition de Jean Baptiste Ruffin.

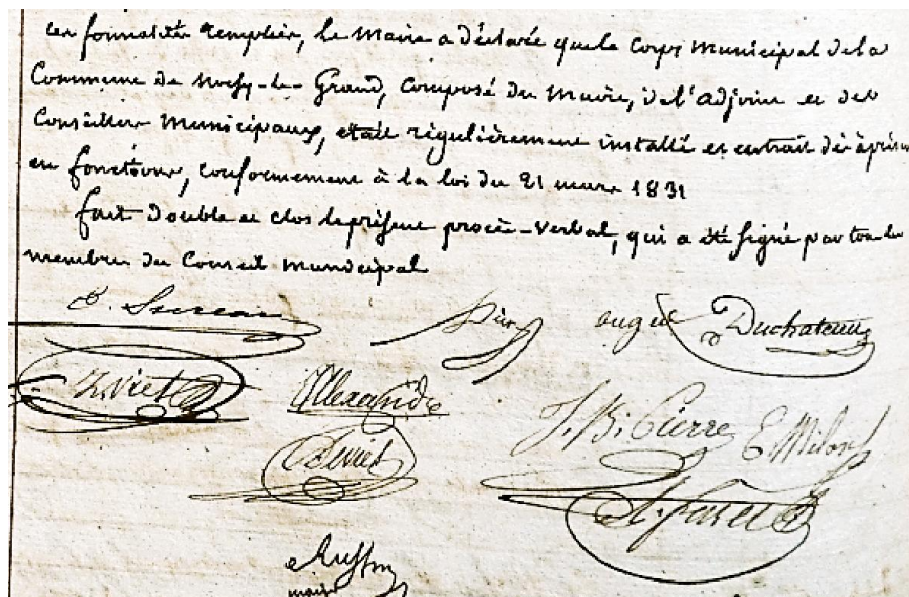
Ce d'autant qu'entre l'éviction de Georges Eloï et la nomination définitive de Jean Baptiste Ruffin, un autre incident se produit : le préfet a la maladresse de nommer Emile Sureau comme maire. Contestation immédiate de M. Ruffin au prétexte qu'Emile Sureau, candidat au titre de Docteur de l'université, réside depuis moins de trois ans à Noisy, ce qui est faux !

⁵⁴ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁵⁵ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

Mais la carrière politique de Georges Eloi Duchateau n'est pas terminée car le 12 juillet 1843, est installé un nouveau conseil municipal (installation qui a lieu dans la nouvelle mairie de Noisy-le-Grand, Grande rue, dite aussi maison Desvignes).⁵⁶

« La séance étant ouverte M. le Maire (Jean Baptiste Ruffin, le même) a déclaré que l'objet de la réunion était l'installation régulière du corps municipal. Il a donné aussitôt lecture de l'arrêté de M. le Préfet qui le nomme Maire et a prêté serment au Roi des français. Il a lu également l'arrêté de M. le Préfet qui nomme M. Duchateau Georges Eloi, Adjoint au Maire. M. Duchateau s'est levé et prêté le même serment »



Signatures au bas de la délibération du 12 juillet 1843

Le 6 août 1846, on installe un nouveau conseil municipal, selon les mêmes procédures et avec les mêmes acteurs qui prêtent serment : Jean Baptiste Ruffin, maire et Georges Eloi Duchateau, adjoint. Est-ce la confirmation de leur réconciliation ?

Le 30 juillet 1848, nous sommes sous la II^e République, avec un nouveau mode de désignation : les conseillers municipaux sont élus.

Le 19 août 1848, les conseillers municipaux élisent le maire et l'adjoint au maire : Jean Baptiste Ruffin et Georges Eloi Duchateau.⁵⁷

Le 21 juillet 1852, avec une nouvelle procédure électorale, le préfet nomme Jean Baptiste Ruffin maire et Georges Eloi Duchateau adjoint ; tous les membres du conseil prêtent serment au président de la République le 31 juillet 1852.

Le 5 décembre 1852, l'Empire est proclamé ; le maire et l'adjoint démissionnent. Un nouveau maire et un nouvel adjoint sont nommés en mars 1853.⁵⁸

Est-ce une prise de position politique qui pourrait nous éclairer sur ses opinions ? Comme pour Nicolas François II, nos sources (les comptes rendus des séances du conseil) restent neutres sur le débat politique. Ou bien, est-ce une retraite due à l'âge (Georges Eloi est âgé de 84 ans, Jean Baptiste Ruffin de 80 ans) ?

⁵⁶ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁵⁷ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁵⁸ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

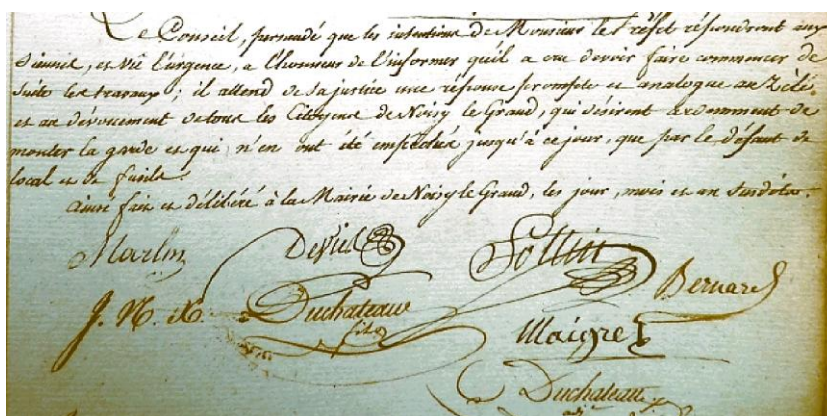
Ainsi se termine la carrière politique de Georges Eloï Duchateau. Il semble, alors, vivre en propriétaire retraité à Noisy dans la propriété de la rue du Clos-Saint-Vincent qu'il occupe avec sa fille Marie Louise.⁵⁹

Rue du Clos St-Vincent =	1	1	15	Pascal	Charles Louis	marquis	1				10
			16	Poiseup	Louis Étienne	sa femme			1		47
			17	Pascal	Louis Étienne	leur fille			1		6
	2	2	18	Pascal	Charles Victor Joseph	marquis	1				24
			19	Benoît	Robert Augustin	sa femme			1		21
	2	3	20	Duchateau	Georges Elie	rentier	1				87
			21	Duchateau	Maria Louise	sa fille				1	17
				P ^e Belland							

Recensement de 1856

Jacques Nicolas Xavier Duchateau

Il ne fait qu'un éphémère passage au conseil municipal ; il est nommé le 18 juillet 1830 en remplacement d'un conseiller décédé.



Extrait d'une délibération du 18 octobre 1833

Si la dynastie des enseignants s'éteint avec lui, un de ses fils renoue avec la politique noiséenne : Xavier Emile Duchateau (1829-1903) entre au conseil municipal le 27 janvier 1895.⁶⁰ Il fait également partie du conseil installé le 17 mai 1896 où il participe aux travaux de deux commissions (hygiène, bâtiments).⁶¹ En revanche il est absent du nouveau conseil élu en 1900.

Le Conseil Municipal de la commune de Noisy-le-Grand proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 3 et 10 Mai 1896, se réunira dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles 43 et 47 de la loi du 5 avril 1884	
Sont présents MM. les Conseillers Municipaux	
1 Machet	9 Sengier Jules
2 Duchateau	10 Bureau Jean Eugène
3 Flammeau	11 Goubeau
4 Villameau	12 Leroy Alfred
5 Bouteau	13 Marmontin Hippolyte
6 Lafère	14 Noé
7 Cuvier Emile	15 Cie
8 Marquet Louis	16 Blanchonnet

Conseil municipal installé le 17 mai 1896

⁵⁹ État nominatif des habitants de la commune de Noisy-le-Grand, Archives départementales de Seine Saint Denis

⁶⁰ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

⁶¹ Délibérations du Conseil municipal de Noisy-le-Grand, compilation de Coquard C. et C., Archives municipales de Noisy-le-Grand

Le Conseil décide qu'une pétition sera présentée au Tribunal dans le but d'approuver la délibération prise par la municipalité. Cette pétition sera présentée par les membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 10 h 1/2 et ont signé les membres présents :

(Signatures)

Extrait d'une délibération du 10 septembre 1896

263	121	Dovio	Achille	34	1°	Callotier	Chef
264	122	Baradeau	Joséphine	27	2°	?	femme
265	123	Dovio	Louis Elise	28	2°	maréchal	filles
266	124	Perrin	Albert Sébastien	20	2°	ouv. agricole	domestique
267	125	Monsieur 2°	Alphonse	68	2°	Callotier	Chef
268	126	Hbas	Jean	30	2°	chauffeur	domestique
269	127	Jallon	Louis	18	2°	domestique	2°
270	128	Nos 1°	Victoire	56	2°	Laitière	Chef
271	129	Duchateau	Emile	65	2°	verificateur	2°
272	130	Casson	Suzanne	67	2°	maison	femme
273	131	Doul	Eugénie	20	2°	domestique	domestique
274	132	Lafite	Louis Hippolyte	38	2°	Callotier	Chef
275	133	Lapresse	Eugénie-Louis	48	2°	?	femme

Recensement de 1896

En effet, Xavier Emile, après une vie parisienne, s'installe avec son épouse à Noisy entre 1891 et 1895. Il réside rue d'Alsace-Lorraine sur les recensements de 1896 et 1901.^{62 63}

Il décède à Noisy-le-Grand le 19 août 1903.⁶⁴

460
Décès de
Duchateau
Xavier Emile
19 août

L'an mil neuf cent trois, le vingt
sept août à huit heures du matin pardevant
nous Poupet François, Officier d'Académie
Maire et Officier de l'Etat Civil de la
Commune de Noisy-le-Grand, venant devant
de Poullet, département de Seine-et-Oise,
sont comparus en la maison Commune
Messieurs : Jeannin Paul, rentier, âgé de
soixante ans sept ans et Poupet Louis Jules,
rentier, âgé de soixante-quatre ans, demeurant
tous deux à Noisy-le-Grand, amis et voisins
du défunt ci-après nommé, lesquels nous
ont déclaré que : Duchateau Xavier
Emile, rentier, âgé de soixante-quatre ans,
demeurant en notre commune, rue d'Alsace-Lorraine,
n° 12 Noisy-le-Grand, le trente un juillet mil neuf
cent trois, fils de Jacques Georges Xavier
Duchateau et de Marie Rose Larbalestier, époux
décédés, veuf en premières noces de Clémence Elise Beth
Meller et veuf en secondes noces de Susanne Costier
née de soixante ans sept ans, avec laquelle il demeurait,
est décédé en son domicile, hier à six heures
du soir. Et après nous être assuré du décès,
nous avons dressé le présent acte que les
testaments ont signé avec nous après
lecture faite.

(Signature)

Acte de décès de Xavier Emile Duchateau

⁶² État nominatif des habitants de la commune de Noisy-le-Grand, Archives départementales de Seine Saint Denis

⁶³ État nominatif des habitants de la commune de Noisy-le-Grand, Archives départementales de Seine Saint Denis

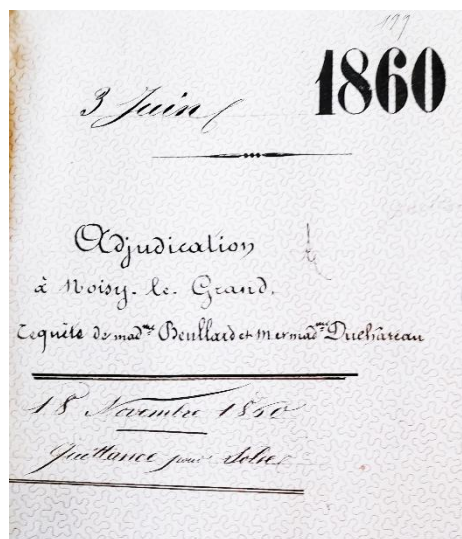
⁶⁴ Registres de l'état civil de la commune de Noisy-le-Grand, Archives municipales de Noisy-le-Grand

Le destin de la maison Duchateau

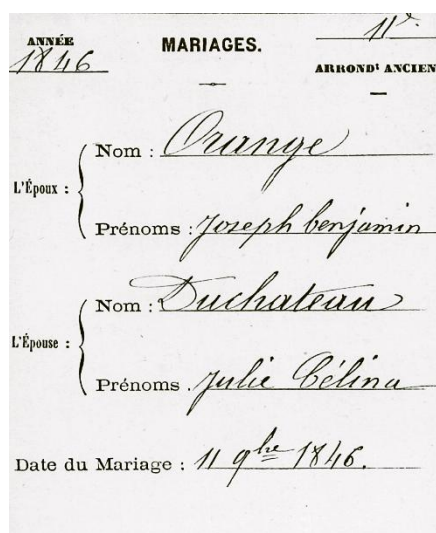
Georges Eloi Duchateau décède le 27 février 1860.

Par acte du 3 juin 1860,⁶⁵ ses enfants Marie Louise Duchateau, veuve d'Auguste Beullard, et Jacques Nicolas Xavier Duchateau, veuf de Catherine Julie Lottin, époux en 2^{es} noces de Rose Larbalestie « avaient l'intention de vendre par adjudication une maison située à Noisy-le-Grand et une pièce de terre si après désignée et située sur le terroir de Noisy le Grand ».

À l'issue des enchères, « la maison et ses dépendances de Noisy-le-Grand rue du Clos-Saint-Vincent est adjugée à M. Joseph Benjamin Orange, marchand boucher, demeurant à Paris, 63 rue de Grenelle Saint Germain (actuel 7^{ème} arrondissement) pour le prix de 12 000 f ».



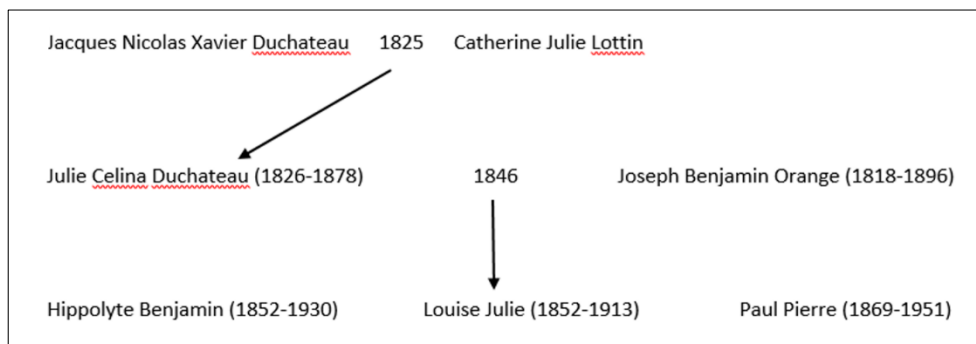
Acte d'adjudication du 3 juin 1860



Mariage Julie Duchateau-Benjamin Orange

En fait, la propriété ne sort pas vraiment de la famille. Joseph Orange est l'époux de Julie Céline Duchateau, premier enfant du premier mariage de Jacques Nicolas Xavier Duchateau, elle est la petite-fille de Georges Eloi.⁶⁶

La maison de la rue du Clos-Saint-Vincent (rue de la République depuis 1884) reste la propriété de la famille Orange jusqu'au 22 mai 1924, date à laquelle elle est mise en vente par les deux fils survivants du couple : Hippolyte Benjamin (1852-1930) et Paul Pierre (1869-1951).⁶⁷



Arbre généalogique de la famille Orange

⁶⁵ Acte d'adjudication du 3 juin 1860, Minutes de l'étude notariale de Neuilly-sur-Marne, Archives départementales de Seine-Saint-Denis, 2 E 1/657

⁶⁶ Registres de l'état civil reconstitué de la ville de Paris, Archives départementales de Paris

⁶⁷ Conservation des hypothèques de Pontoise, deuxième bureau (1901-1955), Archives départementales du Val d'Oise

Voici retracés les itinéraires des deux personnages centraux de la famille Duchateau : Nicolas François II (1746-1820) et Georges Eloi (1768-1860).

Le point de départ du projet réside dans l'observation de l'omniprésence de leurs noms, de leurs signatures dans les documents administratifs et politiques de la commune de Noisy-le-Grand pendant un siècle et qui témoignent de leur activité dans la commune.

On peut le constater avec l'abondance des références et des illustrations tirées des registres paroissiaux, des registres de l'état civil, des délibérations du conseil municipal.

Itinéraires exceptionnels, surtout compte-tenu de leurs origines provinciales et que nous qualifierions de prolétariennes, ce qui est un peu moins vrai pour Georges Eloi.

C'est aussi le récit d'une ascension sociale peu coutumière à cette époque car elle repose sur l'éducation.

Une formation qui repose sur un système éducatif rudimentaire, embryonnaire, surtout limité à quelques disciplines de base et qui va subir de nombreux bouleversements pendant la Révolution, l'Empire et tout le 19^e siècle pour se rapprocher du système que nous connaissons issu de la III^e République.

Une formation qui se fait aussi sur « le tas » grâce à des maîtres d'école issus des classes moyennes de la société, des prêtres, des tabellions, quelques personnages de la bourgeoisie ou de la noblesse.

Enfin, une éducation donnée et reçue dans un milieu rural fait de petites communautés villageoises (quelques centaines d'habitants dont la majorité ne possède pas l'écriture) dans lesquelles on est surpris de découvrir qu'elles entretiennent un maître d'école ou plusieurs et une maison d'école.

Des villages qui sont (et pas seulement par la distance, Noisy n'est qu'à quelques kilomètres de Paris et de la Sorbonne) bien éloignés des villes, de leurs collègues et encore plus de l'université.

Alain Bourguignat

À LA RECHERCHE DES VOÛTES ET DES EAUX SOUTERRAINES DE NOISY

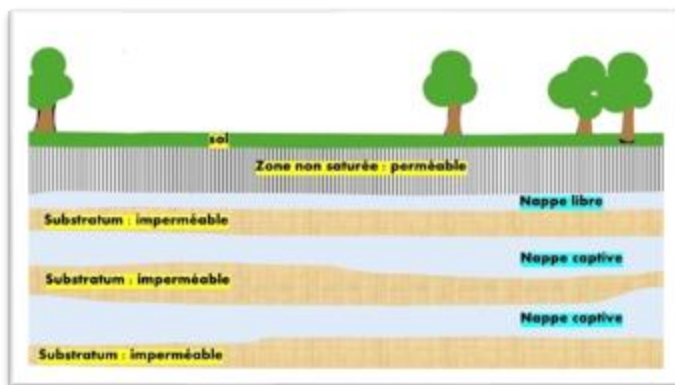
L'eau à Noisy-Le Grand : voûtes et pierrées

L'eau a toujours fait partie du paysage de Noisy-le-Grand avec des rus et des rivières qui s'écoulaient, du Sud vers le Nord, du plateau pour rejoindre la Marne.

Dans le P.L.U. de la commune de NG- Diagnostic, on peut lire page 120 :

"3 nappes phréatiques existent à Noisy, celles-ci sont piégées par les couches géologiques du calcaire de Brie, des marnes de Noisy, et du calcaire de Champigny..."

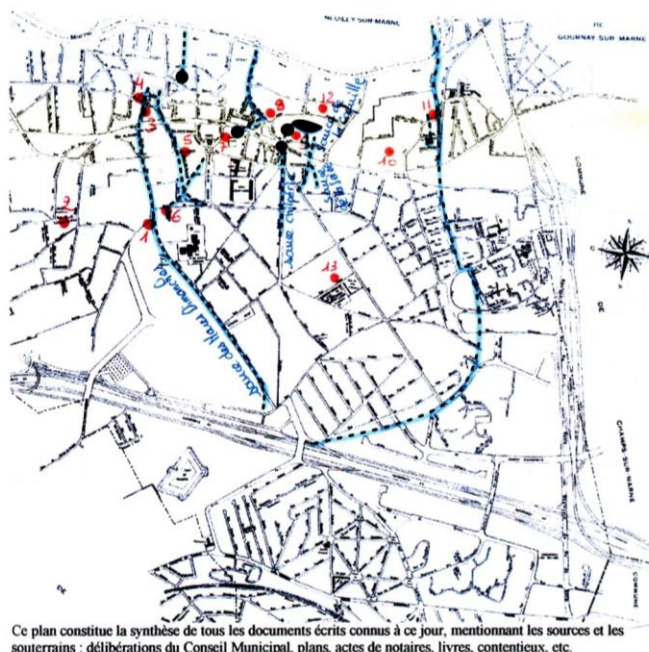
"L'empilement de couches alternées perméables et imperméables peut révéler plusieurs nappes superposées lors d'un forage. On trouve d'abord une nappe libre, suivie d'un substratum imperméable (argiles), puis des sables, et ainsi de suite, avec souvent une nappe libre suivie de nappes captives."



Ce sont des réserves d'eau situées dans les couches de roches poreuses (calcaire, sable) et qui y sont maintenues par la présence d'une couche d'argile située en dessous. On peut drainer l'eau d'une nappe phréatique peu profonde (à 2-3 m de profondeur).

Les sources

Le document de synthèse de la SHNGC⁶⁸ situe les différentes sources dans ses archives.



Ce plan constitue la synthèse de tous les documents écrits connus à ce jour, mentionnant les sources et les souterrains : délibérations du Conseil Municipal, plans, actes de notaires, livres, contentieux, etc.

⁶⁸ SHNGC : Société Historique de Noisy-le-Grand, Gournay-sur-Marne, Champs-sur-Marne et archéologique de Marne-la-Vallée

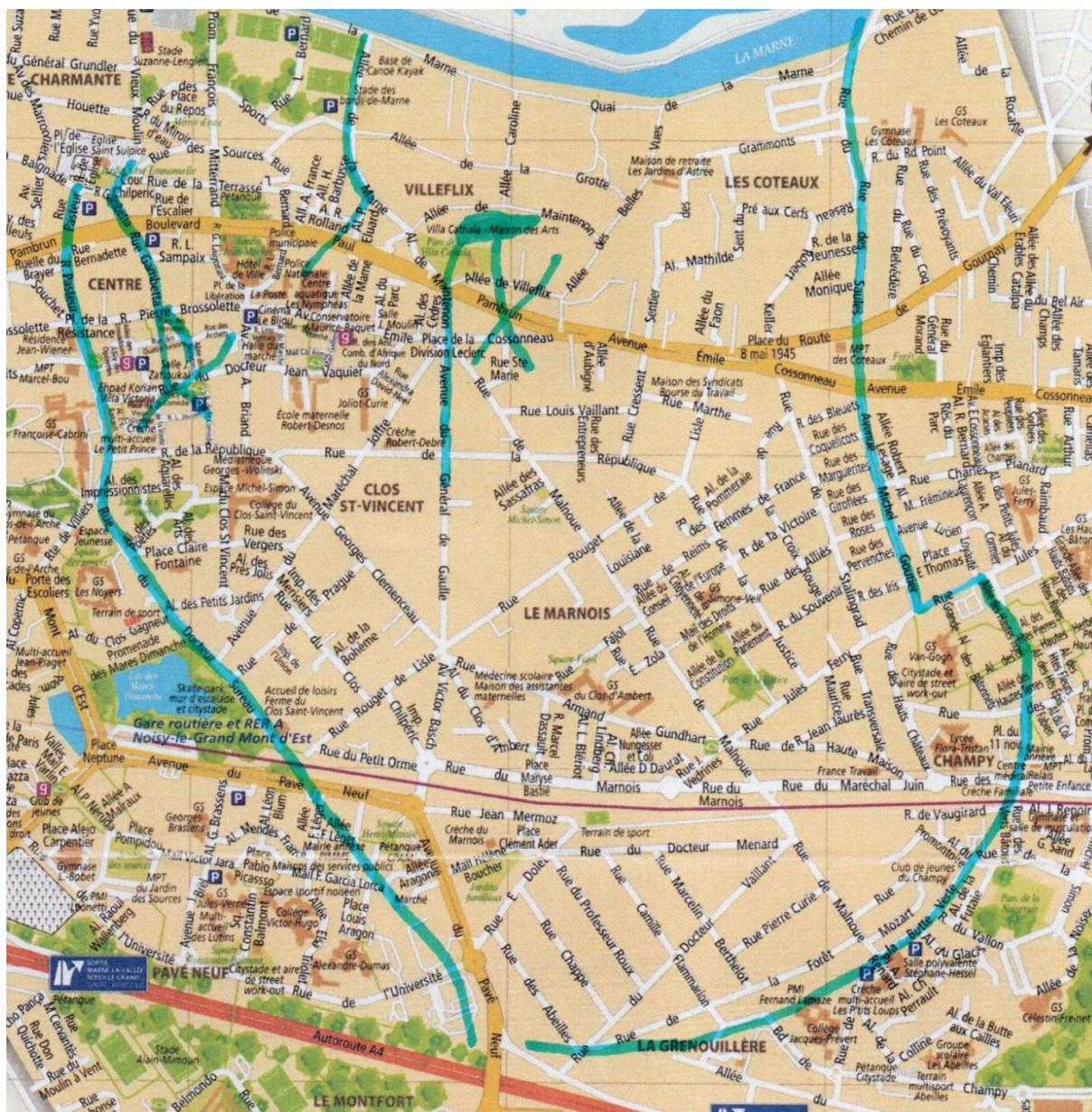
Les galeries souterraines d'amenée des eaux des 6 sources sont répertoriées :

La source dite de Chilpéric est située sur l'ancienne avenue Chilpéric (Général de Gaulle).

La source de la Coquille se trouve dans l'ancien parc de Villeflaix.

La source de la Seine passe au travers des rues Emile Cossonneau et Paul Pambrun.

Les 3 sources qui ont leur point de départ vers la rue des Norottes : **Les sources de la Roche du Parc, la Belle source, la source Galmiche.**



Tracés des sources reportés sur un plan actuel de la Ville de Noisy-le-Grand (2023)

Les galeries souterraines à Noisy-le-Grand

Comme à Noisy, la nappe phréatique supérieure est peu profonde (à 2-3 m de profondeur), on peut et on doit drainer le sol qui était, par endroit, marécageux, au moyen de galeries qui avaient aussi pour fonction de conduire l'eau jusque dans les parcs des grandes propriétés pour y alimenter les fontaines et les bassins.

La galerie de l'aqueduc est généralement assez grande pour permettre la circulation. Sa hauteur varie de 1 m 70 à 60 cm, correspondant à la hauteur d'un homme creusant à genoux. Utilisée par les Romains pour traverser les montagnes, cette galerie a été généralisée pour les aqueducs des rois de France. Les parois dépendent de la nature du sous-sol : en roche dure, elles sont constituées de la masse rocheuse creusée ; en terre ou roche friable, une galerie en pierres de taille maçonnées est construite. Plusieurs parties distinctes existent dans ce type de galerie.

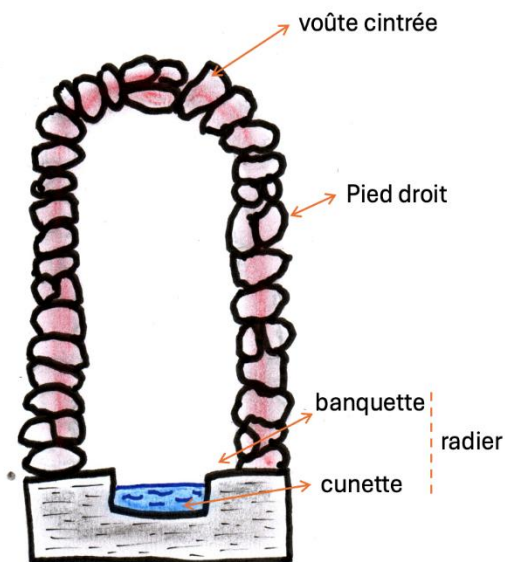
Le tunnel

Le plafond de la galerie est formé d'une voûte cintrée, constituée de meulière ou de pierres de taille calcaires.

Le pied-droit (mur de la galerie), lui aussi, est le plus souvent constitué de meulière avec par endroits parfois des arches en pierres de taille calcaires pour renforcer.

Le radier constitue le fond de la galerie. Il doit être étanche (mortier ou fond imperméable - masse rocheuse). En général, le radier a deux parties : La cunette qui est une rigole où s'écoule l'eau (parfois absente et l'eau s'écoule directement sur le fond de la galerie), les banquettes qui constituent des sortes de "trottoirs" de chaque côté de la cunette.

La galerie

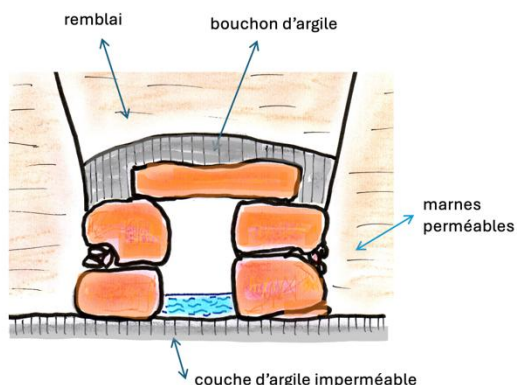


la galerie



Galerie du centre-ville, vers la rue Jean Vaquier qui a toutes les caractéristiques décrites

Les Pierrées

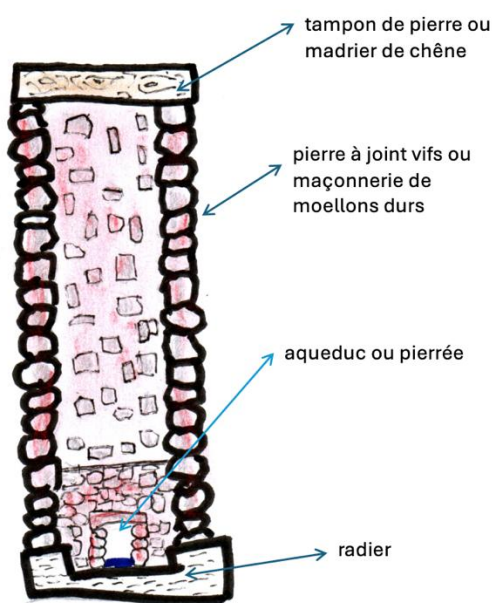


pierrée

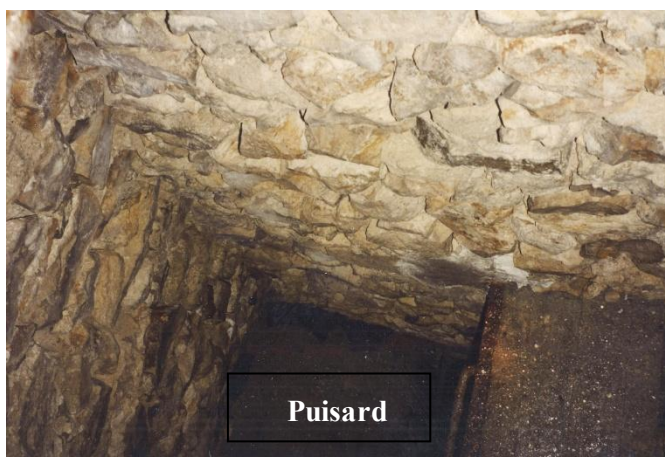
Pour collecter l'eau des nappes phréatiques et assainir un terrain, on construisait des pierrées, petites galeries maçonnées d'environ 40 cm de haut et 15 à 40 cm de large. Ces drains en pierres sèches (sans mortier) permettent la diffusion de l'eau des couches perméables.

Le fond, souvent en argile verte, est imperméable pour drainer directement l'eau de la nappe. Il est recouvert d'une chape de glaise pour éviter la diffusion d'eau trouble de la surface. Ces pierrées sont généralement construites à 2 ou 3 mètres sous la surface du sol.

Le puisard



le puisard



Le puisard (ou soupirail) est un puits permettant d'accéder à l'aqueduc par le haut de la voûte.

Quand l'aqueduc est profond, le puisard prend l'aspect d'un petit puits maçonné trapézoïdal. Pour pouvoir y descendre, les parois ont des encoches permettant d'y mettre les pieds, plus tard, des échelles seront utilisées.

1) Le collecteur ou pierrée Chilpéric

Il draine les eaux de la source dite "**Source de Chilpéric**" dont le point de départ est à 1 km environ du parc de Villeflaix.

Deux documents nous précisent son existence et sa localisation :

- Dans le livret : **Le parc et les jardins en terrasse de Villeflaix (Eve Golomer)**⁶⁹

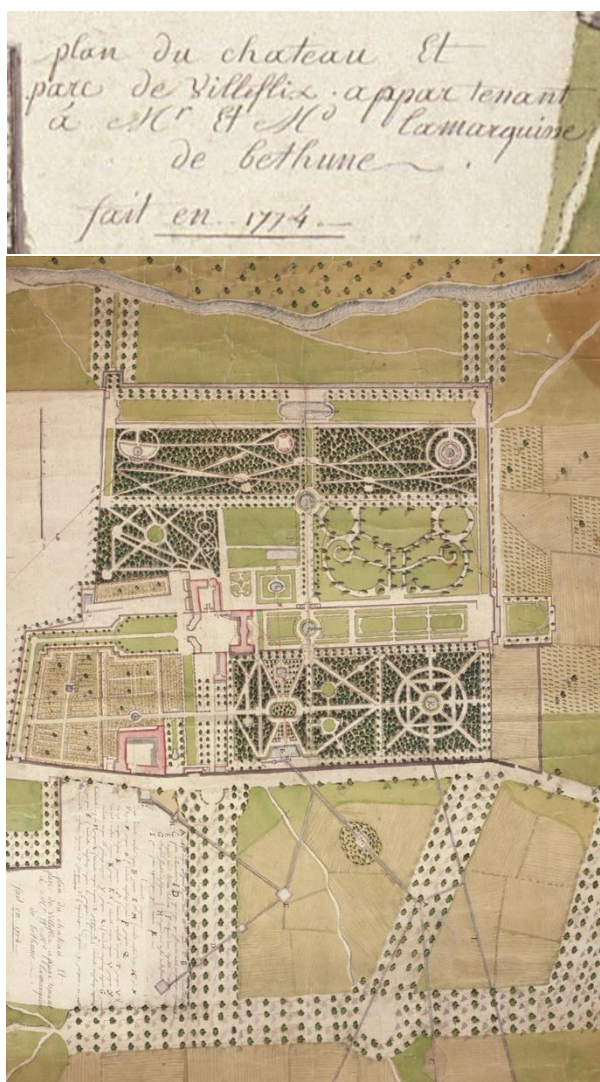
⁶⁹ Bulletin 2015-01 (SHNGC).

« Elle suit l'avenue Chilpéric (actuelle avenue du Général de Gaulle) au moyen d'un canal souterrain. Cette voûte de 200 m à partir de la Grande Rue (actuelle rue Pierre Brossolette), est placée sur le côté droit de l'avenue et à une distance de 4 m 30 environ des propriétés riveraines. Sur le reste du parcours, l'aqueduc est creusé dans le sol même, qui est très résistant et sans revêtement de maçonnerie, de 1 m de largeur environ sur 1,50 m à 1,70 m de hauteur. »

- Dans le texte notarié du **4 avril 1708 (acte de donation de Marie Ricoult à son petit-fils Louis François de Villeflix)**

Marie Ricoult, veuve d'Honoré Martin, sieur de la Roche, premier valet de garde-robe de feu le Duc d'Orléans (Philippe 1^{er} 1640-1701) donne à Louis François Vireau de Villeflix, son petit-fils, fils mineur de Charles Vireau marquis des Époisses, conseiller secrétaire du Roi, les fiefs de Villeflix et des Arches⁷⁰.

« Ledit fief de Villeflix consistant en la maison seigneuriale composée de plusieurs corps de logis, d'un colombier à pied, jardins à fruits et potager plantés d'arbres fruitiers, parterres en terrasse, **parc dans lequel sont plusieurs allées, réservoirs, bassins et fontaines jaillissantes**, avenues plantées d'ormes, prés et bois, orangerie et tous les orangers, anciens et jeunes, la maison et ferme appelées le Boquet attenant la maison seigneuriale (...) ». Il est spécifié que la dame de la Roche, depuis l'acquisition du 7 octobre 1695, aurait réalisé, donc sur environ 14 ans, des « ajustements et embellissements ».



Musée du domaine départemental de Sceaux. Plan hydraulique de 1774 du parc du château de Villeflix. (photo Pascal Lemaître)

Le plan hydraulique (1774) du château et du parc de Villeflix nous permet de situer avec précision les ouvrages de captation, drainage et distribution d'eau. L'agrandissement de certaines zones du plan permet de mieux les repérer

Antoine-Nicolas Dezallier d'Argenville décrit le parc du château de Villeflix de 1755 à 1779 dans les éditions successives d'un ouvrage intitulé : Voyage pittoresque des environs de Paris ou Description des maisons royales, châteaux et autres lieux de plaisance situés à 15 lieues aux environs de cette ville.

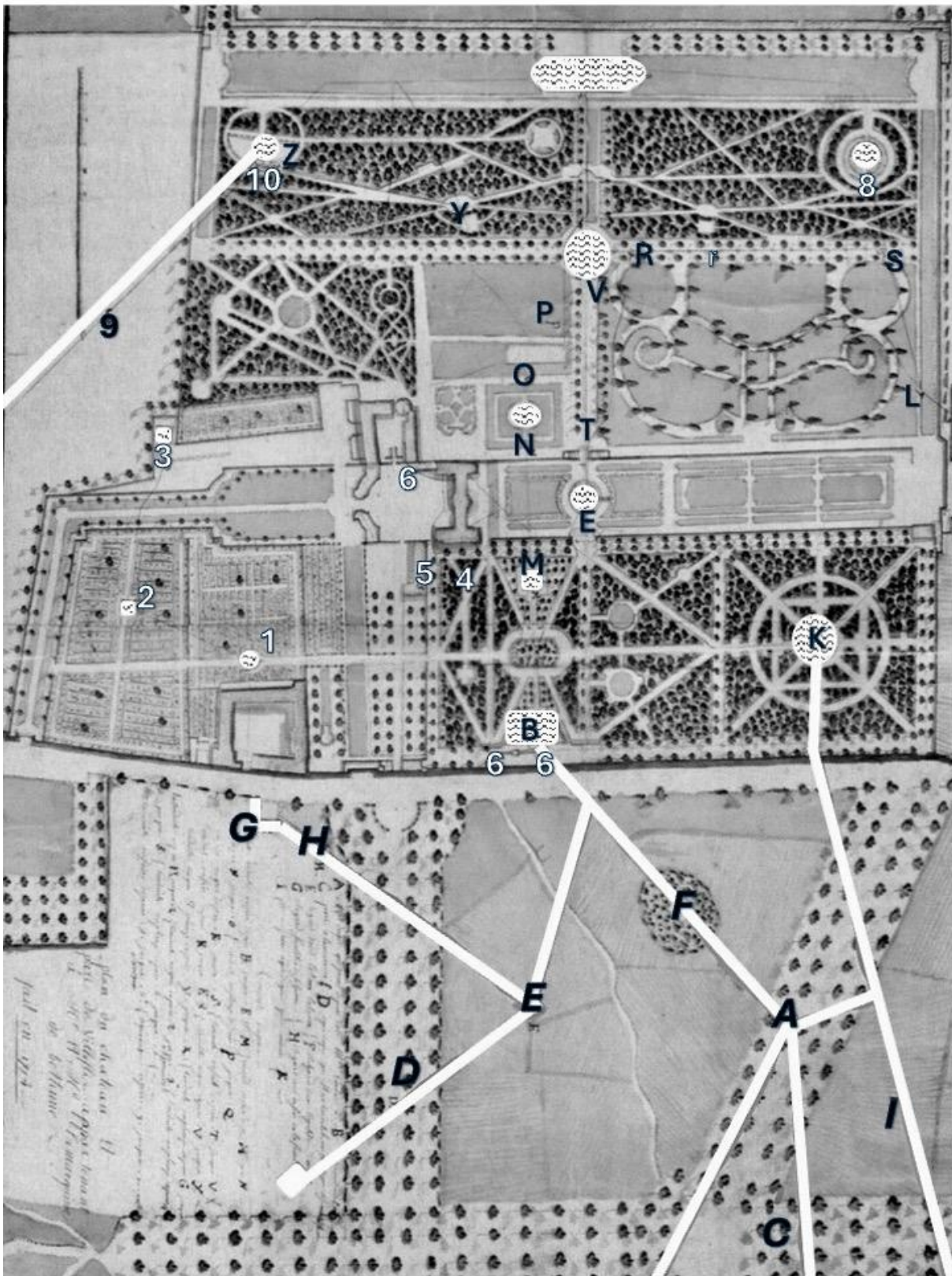
"Au-dessus de la maison est un bois dans le haut duquel **on trouve une pièce longue servant de réservoir** et bordée d'un mur de terrasse avec une grotte habitée par une Náyade (la Nympe de la Seine en 1779) qui y répand l'eau de son urne."

"sortant de ce bosquet charmant, vous vous trouvez dans une grande allée qui termine tout le jardin, le milieu est occupé par deux très grands tapis (une vaste pelouse en 1779) et par **une pièce d'eau et le jet a soixante-dix pieds de haut (et se nomme le grand jet en 1779).**"

"Plus loin, sur la droite, on voit un **bassin où se rend une grande quantité d'eau**. Rajout en 1779 : il est placé au milieu d'un rond qui fait le centre de plusieurs allées tournantes. Rajout en 1779 : On nomme **ce bassin les Saules-paquets.**"

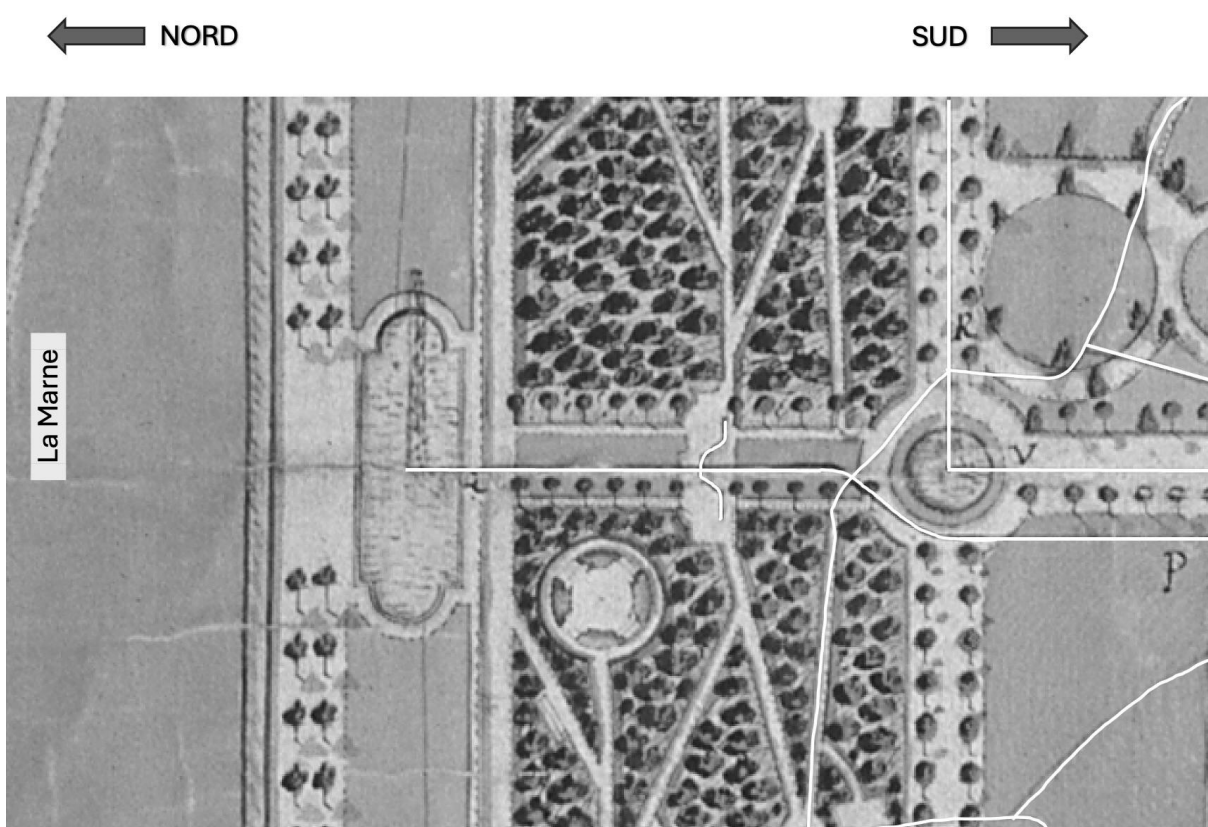
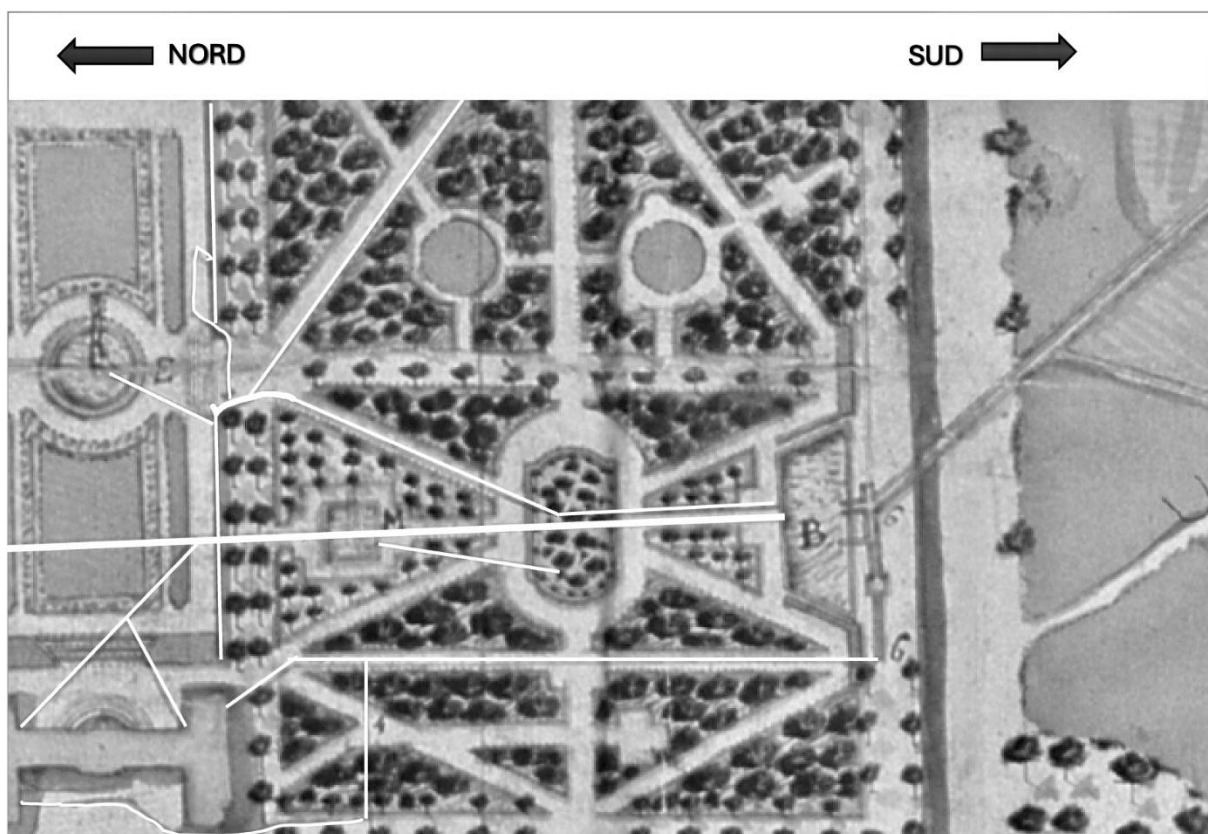
⁷⁰ AN MC étude Junot -CXI/37

NORD



SUD

Plan hydraulique avec les aqueducs surlignés



Les tracés des différentes conduites dans le parc sont portés en blanc sur le plan.

Sur le plan, on peut lire la légende suivante :

Aqueducs et regards

A-Aqueduc qui prend depuis l'allée de Mme conduit à **B** venant de la campagne

C-Pierre de la marnière

D-Aqueduc qui est au bout de l'allée (sortie) de regard vis-à-vis de la ferme

E-Regard dans la terre labourée

F- Regard dans la petite remise

G-Regard sur le bord du chemin

H-Regard au-dessus de la ferme

I-(par) pierre aqueduc qui conduit à **K**

Conduites du parc

2 conduites en fer depuis **B** jusqu'à **E** et **M**

Conduite en fer depuis **M** jusqu'à **N** et depuis **N** jusqu'à **O**

Conduite en plomb depuis **P** jusqu'à **O**

Conduite en grès depuis **R** jusqu'à **S**

Conduite en fer depuis **T** jusqu'à **V**

Conduite en fer depuis **K** jusqu'à **E**

Conduite en grès depuis **V** jusqu'à **Y**

Conduite en grès et plomb depuis **Y** jusqu'à **Z**

Conduite en plomb depuis **G** jusqu'à la conduite depuis **1** jusqu'à **2**

Conduite en grès depuis **2** jusqu'à **3** (abreuvoirs)

Conduite en plomb depuis **4** jusqu'à **5**

Conduite en plomb depuis **6** jusqu'à **6**

Conduite en fer depuis **Y** jusqu'à **8** (kiosque)

Aqueduc depuis **9** jusqu'à **10** (grotte)





Le nymphée dans l'ancien domaine de Villefrix



Nymphée inscrit aux Monuments historiques-Réf. Mérimée PA93000013)

Le nymphée (10 allée de la Grotte) est le seul vestige encore visible du parc. Il est daté entre 1695 et 1708.

Le plan hydraulique de 1774 indique que la grotte comportait un masque jetant l'eau dans deux bassins, aujourd'hui disparus. Il ne reste que l'appareillage de pierre, de rocaïlle et de silex, l'aménagement des bancs et la calade de cailloux lavés.

En 1782, la marquise de Béthune vend le domaine de Villefrix. L'ancienne demeure des seigneurs de Villefrix va être détruite entre 1809 et 1817. En 1852, Monsieur Bignan construit un haras. Enfin, le 19 août 1865, Madame Bignan vend le domaine à Monsieur Brochard. L'acte notarié apporte la confirmation de la présence de canaux souterrains et situe les sources qui les alimentent.

« Monsieur Brochard déclare que la pièce d'eau comprise, sur la propriété présentement mise en vente est alimentée au moyen d'eaux de sources venant de la plaine du domaine de Villefrix, dans des canaux souterrains dont l'entretien est resté à la charge de Madame Bignan sa venderesse.

*La première de ces sources, connue sous le nom de **source Chilpéric**, a son point de départ à un kilomètre environ du parc, et suit l'avenue Chilpéric au moyen d'un canal souterrain établi **au milieu de cette avenue**.*

Elle traverse la route de Noisy à Lagny, et de là se dirige vers l'est et est reçue dans un bassin dépendant du haras de Villefrix, elle en ressort pour se diriger au nord, puis au nord-ouest où elle traverse l'avenue de Maintenon et entre dans la propriété présentement mise en vente, après plusieurs détours souterrains elle se jette dans la pièce d'eau.

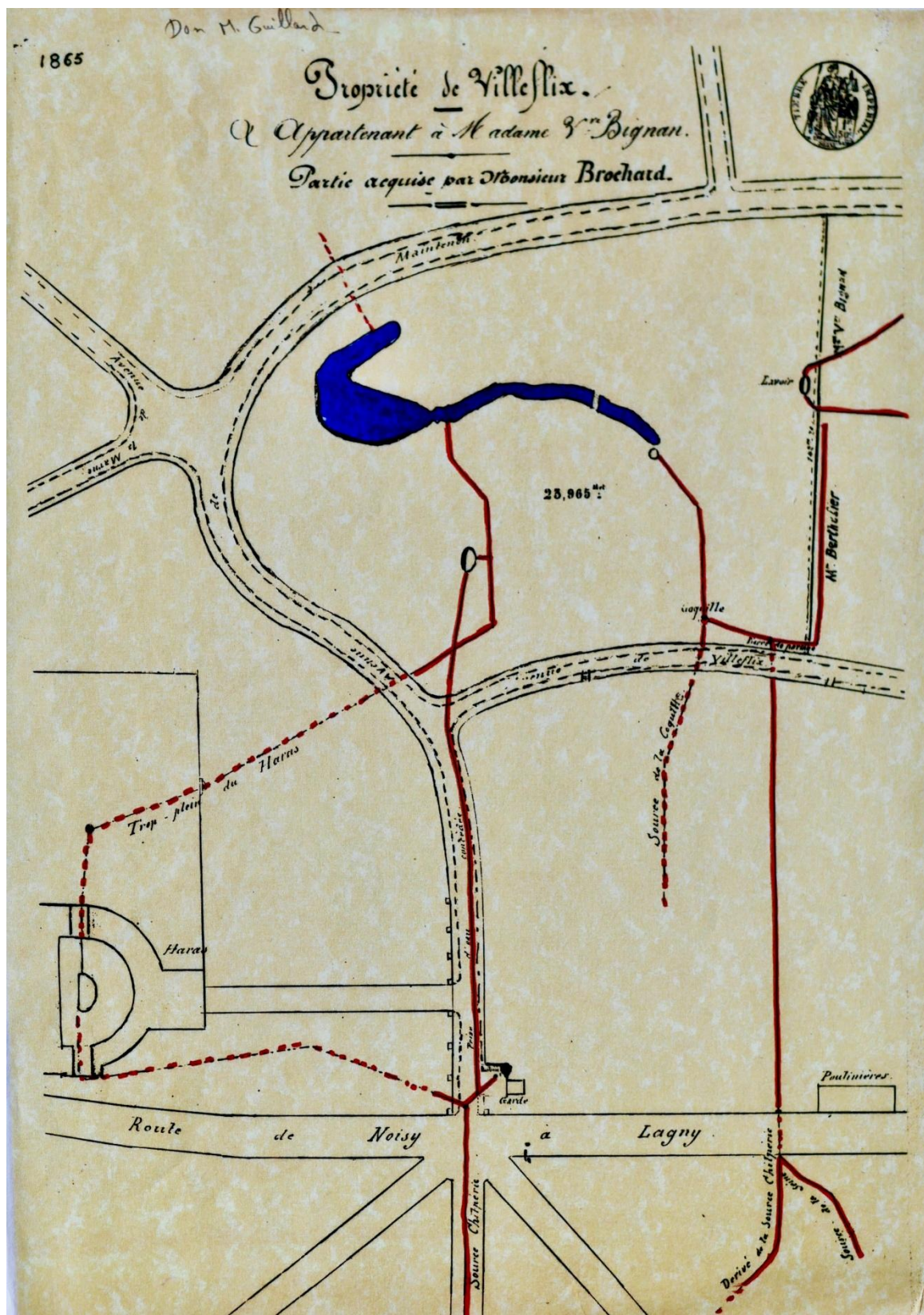
*La seconde source dite **source de la Coquille** prend naissance dans le parc même et vient mêler ses eaux avec celles de la source dite « la Seine » qui alimente la Coquille.*

*La troisième source se nomme la **source de la Seine**, elle vient de la plaine à l'ouest de la première, passe sous la route de Noisy à Lagny, et ayant rencontré un canal de dérivation de la source Chilpéric, va en ligne droite vers le nord, traverse l'avenue de Villefrix, entre dans la propriété mise en vente et est reçue dans un petit bassin de partage où elle se divise en deux branches.*

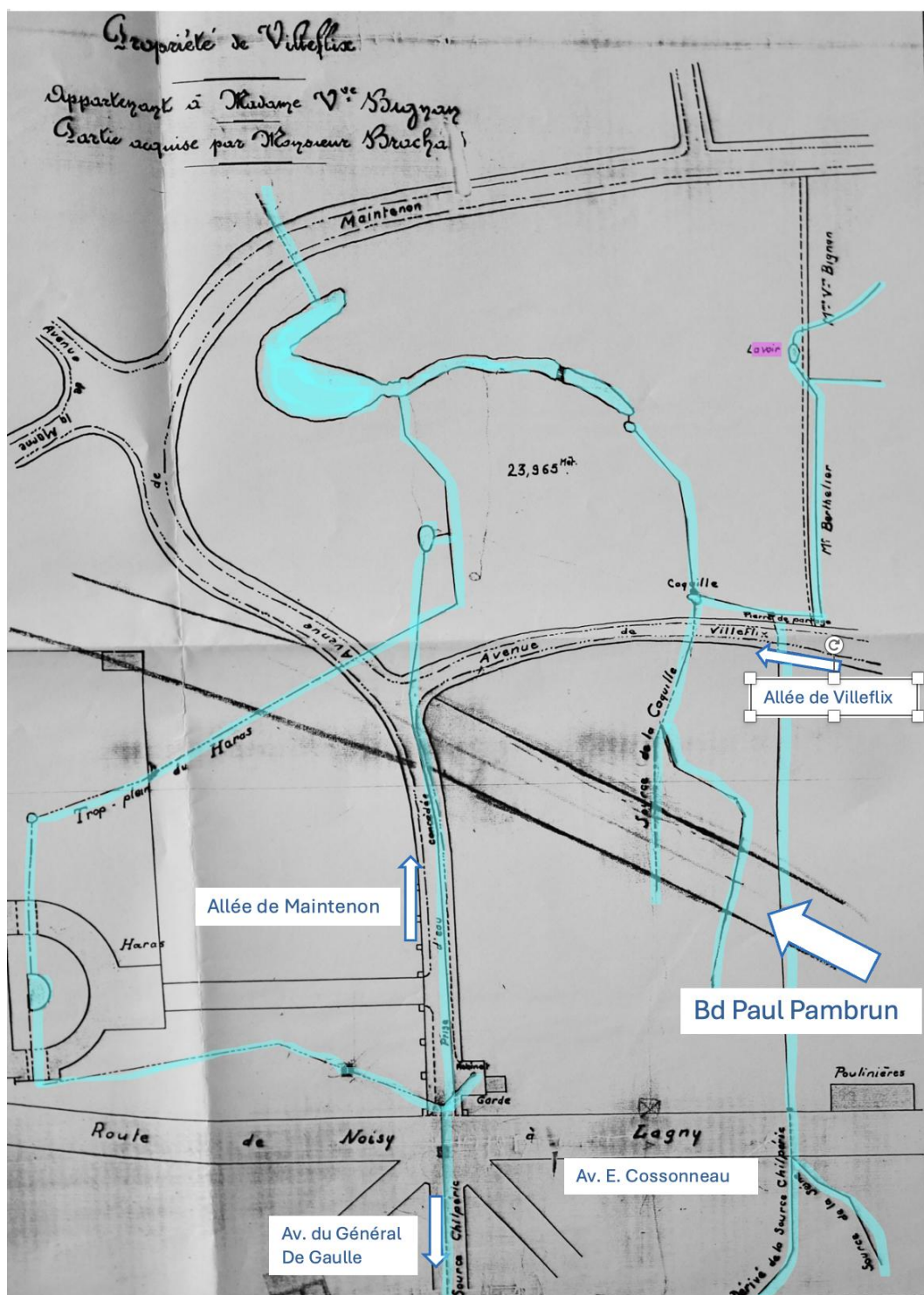
L'une se dirige à l'est et va se joindre à la source de la Coquille dans un bassin connu sous le nom de Coquille, qui la déverse dans la pièce d'eau principale.

L'autre se dirige vers l'ouest, pénètre dans la propriété de Monsieur Berthelier qu'elle parcourt l'espace de soixante-quinze mètres, rentre dans le terrain présentement mis en vente et va alimenter un lavoir dont elle ressort pour entrer sur les terres de Madame Bignan après un parcours de vingt et un mètres. »

Les observations figurent sur un plan qui est annexé à la minute d'un acte reçu par Maître Bourget et Maître Deschamps, notaires à Paris.⁷¹



⁷¹ Archives municipales de Noisy-le-Grand, 27W7



Carte actualisée avec le Bd Paul Pambrun

Les bassins de la Villa le Lac (aujourd'hui Villa Cathala 2 allée Maintenon) étaient autrefois alimentés par :

- La source de la Coquille dont le point de départ dans le parc de Villefrix.
- La source de la Seine : point de départ "dans la plaine" à l'ouest de la source Chilpéric.
- Se divise en deux : vers le bassin de la Coquille et vers un lavoir. (Au niveau de la rue Émile Poneau et traverse le boulevard Paul Pambrun).

À noter : Dans l'observation des sources et galeries de l'acte notarié, les directions sont inversées : OUEST pour EST et EST pour OUEST par rapport au plan.

On trouve la datation des galeries souterraines liées à Villeflix sur le site du patrimoine de la Seine-Saint-Denis : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/051s017>

« Il subsiste un réseau de galeries souterraines creusées au pic dans le marno-calcaire à une profondeur moyenne de 8 m. La hauteur varie de 2 m à 2,50 m, la largeur de 1 m à 1,50 m. En deux endroits, la galerie s'élargit jusqu'à 2,50 m. Ce réseau est destiné à l'alimentation en eau des bassins du château de Villeflix à partir du captage des eaux de plusieurs sources : la source Chilpéric, la source de la Coquille, la source de la Seine. »

Il est possible que la mise en place de ce réseau ne soit pas antérieure au XIX^e siècle. Il semblerait pourtant probable que les galeries souterraines de Villeflix soient plus anciennes (peut-être fin du XVIII^e pour une partie).

Après cette recherche, on peut affirmer que les galeries de Villeflix datent au moins de la deuxième moitié du XVIII^e siècle.

Le document actant la cession par Madame de Massa à la commune de Noisy-le-Grand en 1893 rappelle les règles concernant les canaux conduisant l'eau dans le domaine.

« Les précédents propriétaires du Domaine de Villeflix ont fait établir dans l'intérieur de plusieurs pièces de terre dépendant de ce Domaine, divers canaux conduisant les eaux au Parc de Villeflix avec des regards au-dessus de ces canaux. Les acquéreurs de terrain provenant dudit Domaine (en dehors de l'ancien parc) doivent souffrir l'existence de ces canaux et des regards établis pour leur réparation, sans pouvoir user des eaux ni faire aucun branchement sur les tuyaux. Lesdits acquéreurs ne peuvent établir de constructions quelconques, ni faire percer de puits au-dessus du passage de ces canaux. Et ils ne peuvent faire des tranchées ayant pour résultat la détérioration des travaux ou la diminution des eaux.

En cas d'éboulement ou de réparations dans ces canaux, lesdits acquéreurs doivent permettre à tout ayant droit de descendre par le regard qui pourrait se trouver sur leur propriété, à la charge toutefois pour lesdits ayants droit de payer aux propriétaires, les dégâts que toutes visites ou réparations auraient causés. Les acquéreurs ne peuvent faire aucun travaux qui pourraient entraver la libre circulation des eaux dudit parc de Villeflix par les canaux dont il s'agit ou toute autre voie. Toutefois les acquéreurs ne peuvent être tenus à faire aucune réparation ni à aucun entretien desdits canaux....

...Le Conseil Municipal de la commune de Noisy-le-Grand par une délibération prise dans sa séance ordinaire du dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-douze a autorisé Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'abandon à ladite Commune par Madame la Marquise de MASSA de tous les droits qu'elle pouvait avoir sur les chemins, allées, avenues, rues, carrefours, impasses et voies quelconques établis et existant sur et dans l'ancien domaine de Villeflix.

Depuis, une nouvelle délibération du Conseil Municipal de ladite Commune, en date du trois juin mil huit cent quatre-vingts treize, a autorisé Monsieur le Maire à accepter l'abandon par Madame la Marquise de MASSA au profit de la Commune de Noisy-le-Grand, de tous les droits pouvant appartenir à Madame la Marquise... »

Mais peu à peu, les canaux tombent dans l'oubli.

En 1948, un éboulement se produit avenue Chilpéric. Il s'ensuit une correspondance entre le maire et l'association syndicale du parc de Villeflaix pour établir qui doit se charger des réparations.

L'association syndicale

Que Monsieur ALBERT n'a jamais été propriétaire de la totalité du Parc mais seulement d'une parcelle et que par conséquent, ~~et~~ qui réunit l'ensemble des propriétaires, ne peut être tenue d'une obligation qui incombait uniquement à ALBERT.

Que l'article IV des statuts concerne les servitudes générales, telle que la réglementation des commerces et industries, et non les servitudes particulières qui peuvent être différentes pour chaque propriété.

Que l'excavation de la voûte Chilpéric s'est produite à plus de 800 mètres en dehors de la limite périmétrale de l'Association.

Les Syndics se sont ensuite transportés sur les lieux pour se rendre compte des causes de cet effondrement.

Ils ont constaté la présence de nombreuses racines qui ont traversé la maçonnerie et ont pénétré dans la voûte, ce qui est la cause principale de cet effondrement.

.....

(2)

Que ces racines proviennent des arbres plantés exactement au dessus de la voûte, alors que les anciens propriétaires qui ont créé ces voûtes et qui connaissaient les ravages que peuvent causer les racines, avaient, fort sagement du reste, interdit toute plantation à une distance moindre de 8 mètres. Cette prescription figure dans tous les titres de propriété.

Ils ont également constaté que la voûte est à cheval sous la chaussée et sous le trottoir, alors que les titres parlent d'une voûte placée seulement sous le trottoir. Ceci démontre que, depuis le classement de l'Avenue Chilpéric dans la voirie communale, la chaussée de cette voie a été élargie et que la voûte doit maintenant supporter directement une partie de la circulation des voitures et camions.

En vous faisant connaître les conclusions du Syndicat, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE
DU PARC DE VILLEFLAIX
MAIRIE DE NOISY-LE-GRAND (S.-&-O.)

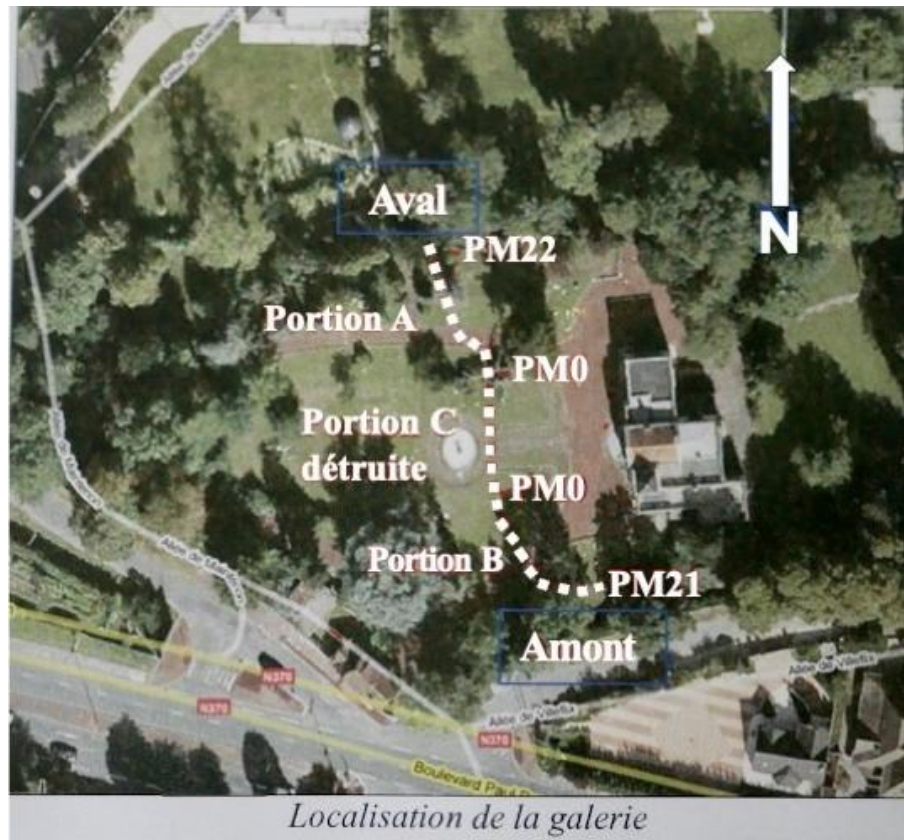
Le Directeur : *Satth*

Les voûtes sont restées privées et chaque propriétaire successif devait en assumer la gestion, or la propriété a été morcelée et la servitude oubliée.

Plantation d'arbre au-dessus de la voûte + élargissement de la voie « Chilpéric »

La voûte sera comblée avec l'ajout d'une canalisation dans les années suivantes.

Le 9 décembre 2009, un rapport d'auscultation de galeries par sondage a été réalisé par l'entreprise Géoscan après son expertise sur le terrain.



Les travaux : 2009

Lors de travaux de restauration de la villa Cathala un tunnel en pierre a été découvert.

C'est un tunnel voûté de 1m50 qui a nécessité un travail de diagnostic pour une possible réhabilitation par les services techniques de la ville de Noisy-le-Grand (entreprise Géoscan)

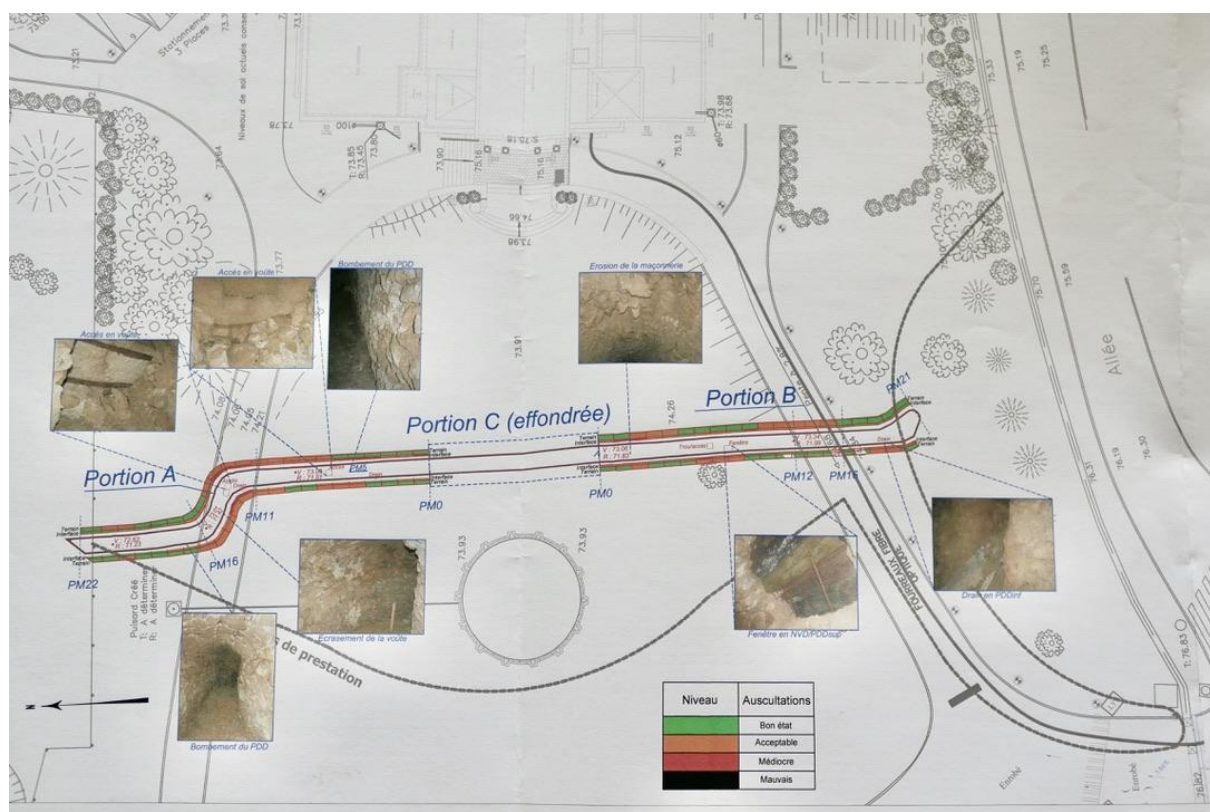
*Entraînement de fines :
Risque fort*

*Niveau de la nappe :
hors nappe*

Total du linéaire de la galerie : 43 mètres.



Noisy Magazine n°155 décembre 2009

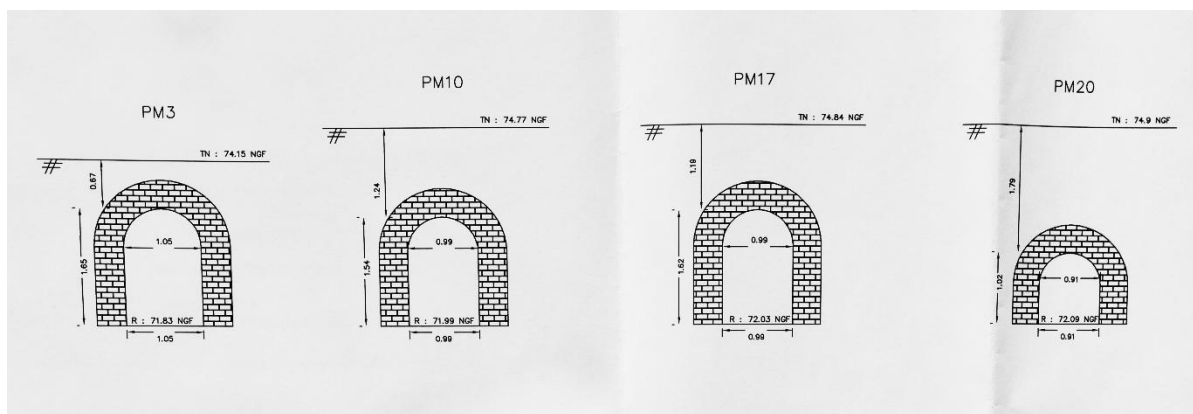


NORD

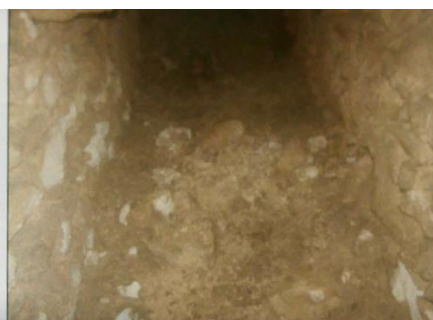
SUD

Ce plan d'ensemble permet de cerner la position exacte de l'ancienne galerie d'amenée des eaux dans la propriété de la Villa Cathala





Portion B : PM2 – Erosion de la maçonnerie en voûte (vue vers le Sud)



Portion B – PM5 – Dépôts en radier (blocs de maçonnerie) probablement issues de chutes



Portion A : PM2 – Trous en NVG



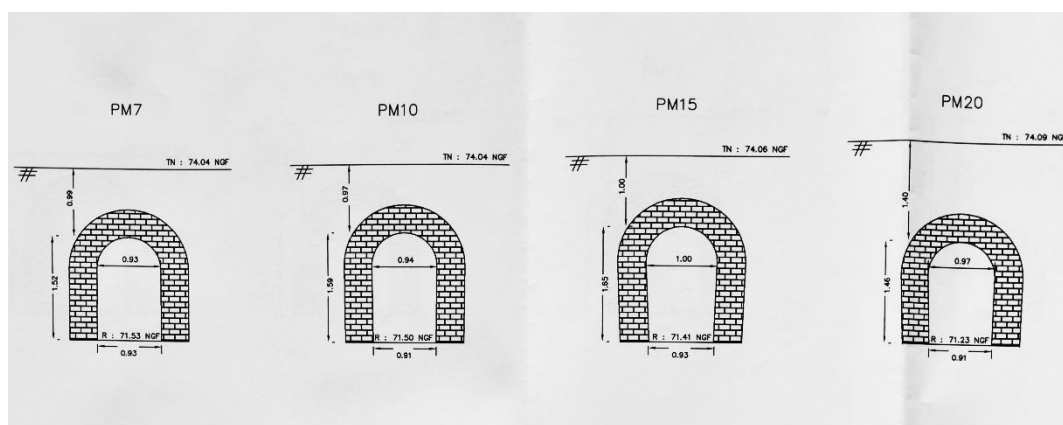
Portion A : PM1 – Vue générale de l'ouvrage (vers le Nord)



Portion A – PM4 – Bombement en PDD Ecrasement de la voûte



Portion A : PM17 – Bombement en PDD Evasement/aplanissement de la voûte





Portion B : PM6 – Maçonnerie manquante en voûte



Portion B – PM7 – Niche en PDD sup/NVD
Madriers en bon état apparent. Aciers corrodés



Portion B : PM12 - changement de section



Portion B : PM 18 - Drains en PDDinf



Portion B : PM19 - Fin de l'ouvrage

2) Le collecteur du bois des Fontaines Giroux

Le bois des eaux nettes, alimente la fontaine des Clapiers, la fontaine publique du Clos, le Clos de Montfort, le domaine de Normandie, de la Barre et Bry-sur-Marne.

Eaux du fief de la Barre

Une sentence permet au sieur de la Marthe, seigneur de la Barre, de faire une pierrée en la rue des Pissotes pour recueillir les eaux et les conduire dans sa maison de la Barre.

Copie d'un acte du 29 juin 1620 : « *La rue des Pissotes étant fort incommode au public à cause des eaux vives venant de divers endroits, notamment du puits à Jean Grognet qui coule continuellement, le sieur de Sainte Marthe a offert de la dessécher à ses frais, à condition qu'il lui serait permis de faire une pierrée en la dite rue et de conduire les eaux dans sa maison de la Barre. Pour rendre cet ouvrage durable, il faut un regard au bout de la pierrée pour y appliquer des tuyaux allant à sa maison de la Barre. Le regard est vers la maison de Jean Mortier, auquel lieu la rue étant très ancienne. Le regard a 2 pieds carrés sur 7 de haut* »⁷²

La rue des Pissotes est une ancienne appellation de la rue Pasteur.

Eaux du fief de Normandie

Date : 1630, il appartient au sieur François Dutot, le cours de l'eau d'une fontaine dans un jardin à Jean Coudraye, rue de Normandie. Le fief de Normandie à Mr Dutot. Le sol a été pavé et rehaussé, l'eau ne coulait plus. Il peut faire passer des tuyaux sous la rue.⁷³ (Source :)

⁷² : AD 78 26 J/1/1, p 295, n°33 - archives SHNGC

⁷³ AD 78 26 J/1/1, p 298, n° 37 - archives SHNGC

3) Le collecteur ou pierrée de Beauvais

L'aqueduc de la rue du docteur Sureau

Un lieu-dit "La Mare-Dimanche" figure sur le cadastre napoléonien de 1817 (terrain communal).

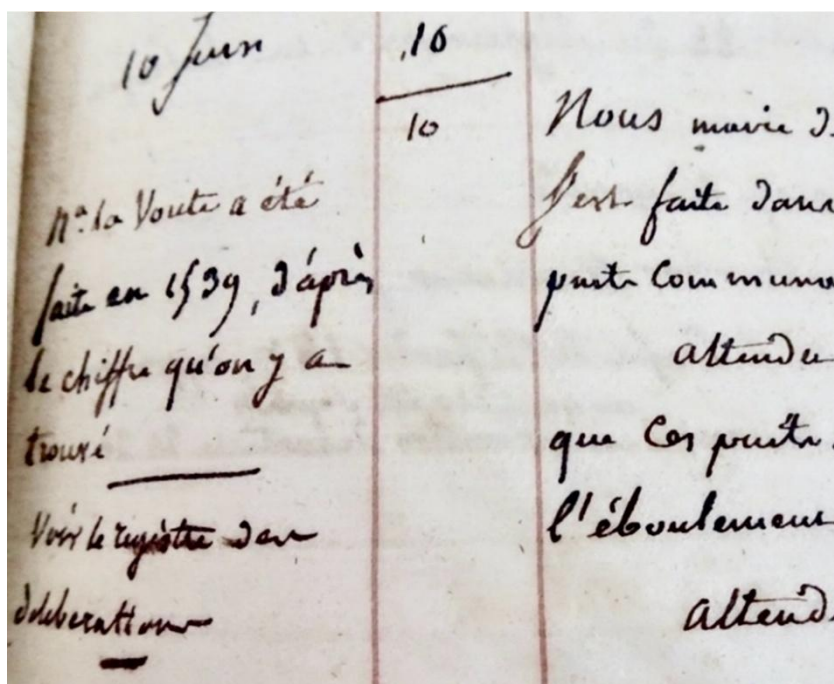
Le collecteur a son origine au sud du plateau au lieu-dit les Mares dimanches, son tracé suit la rue de Beauvais.

Au clos du Gagneur, il alimente une fontaine publique, au jardin de l'hôtel de Beauvais, un réservoir en assure le stockage, il assure l'alimentation d'une station de pompage sous la place face à l'ancienne mairie. Puis il va alimenter le lavoir communal, les demeures du village et du château de la Barre avec son exutoire en Marne.

En 1835, le conseil municipal ordonne le pavage de la rue de Beauvais (axe Nord-Sud du village).

Le 10 juin 1839, un premier arrêté mentionne un effondrement de la voûte sis rue de Beauvais. (Ruffin)

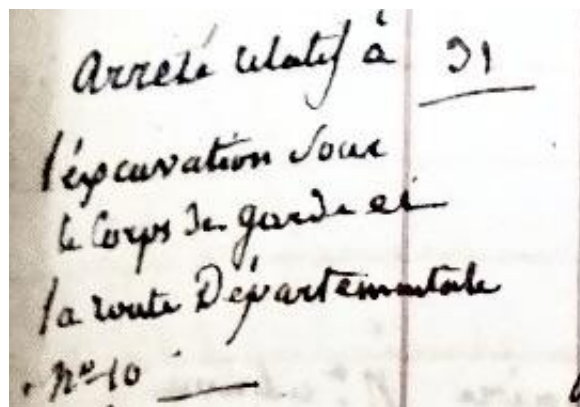
Nous, maire de la commune de Noisy-Le-Grand, attendu l'excavation qui s'est faite dans la voûte qui dans la rue de Beauvais, conduit l'eau à [...] des puits communaux et au lavoir public ;
Attendu que s'il n'y était pas remédié promptement, il y aurait à craindre que ces puits et lavoir fussent privés d'eau, et que cette excavation n'occasionne l'éboulement des terres supérieures, et, par suite, des accidents sur la voie publique.



En marge de cet arrêté, une précision est apportée : La voûte a été faite en 1539, d'après le chiffre qu'on y a trouvé (« qui semblerait indiquer qu'elle a été terminée à cette époque, attendu la proximité du puits. »)

Arrêté du 23 décembre 1841

Nous, maire de la commune de Noisy-Le-Grand, attendu que voulant continuer les travaux de réparations à la voûte dans la rue de Beauvais, qui conduit de l'eau dans des puits publics et au lavoir public, nous avons vu qu'il s'était fait des excavations souterraines qui s'étendent sous la route – Départementale n°10, dans la partie qui traverse la commune et coupe la rue de Beauvais en deux parties, que ces excavations peuvent compromettre la sûreté publique, parce qu'elle peuvent causer un enfoncement du pavé au moment du passage des voitures. (Ruffin).



L'aqueduc est reconstruit en 1847 et 1850, lors de travaux de voirie

Arrêté du 8 février 1851

Nous, maire.....ayant été prévenu qu'il venait de se faire un éboulement considérable d'une partie de la voûte étant dans la rue de Beauvais qui conduit de l'eau au lavoir public et dans des puits communaux, nous sommes transportés à l'endroit où l'éboulement avait eu lieu, et avons reconnu qu'il était considérable et que les terres délayées par les eaux pluviales s'éboulaient à tout moment jusqu'au fond de la voûte.

Considérant d'une part que cet éboulement est arrivé presque au pied du mur de la maison qu'il expose à tomber, d'autre part que l'éboulement interrompt le cours de l'eau qui coule au fond de la voûte sans aucune pierrée pour la garouter ; qu'il est urgent d'y remédier pour éviter de plus grands éboulements qui entraîneraient la chute du mur et rendraient plus difficile l'extraction des terres et par conséquent l'écoulement de cette eau si nécessaire à la commune

*Article 1° le sieur Auguste Sergent, maître maçon patenté est invité à se mettre de suite à l'ouvrage et à employer les moyens les plus prompts pour empêcher la continuation de l'éboulement de ces terres, à procéder au déblai de celles tombées et à faire les constructions nécessaires **pour faire une voûte** afin de garantir l'écoulement de l'eau et à entourer l'excavation de barrières afin d'éviter tout malheur. Le maire Ruffin*

6 décembre 1852 (5 heures du matin)

Eboulement considérable d'une partie de la voûte étant dans la rue de Beauvais, qui conduit de l'eau au lavoir public et dans des puits communaux, nous sommes transportés, dans la rue de Beauvais, à l'endroit où l'éboulement avait eu lieu...

*Avoir reconnu que l'éboulement était considérable, que les terres tout alentour se détachaient petit à petit, qu'enfin il **interrompait une partie du passage de l'eau dans la rue de Beauvais** Plusieurs..., les conseillers municipaux **étant descendus dans la voûte par un regard**, on reconnut que l'éboulement interrompait l'écoulement de l'eau. D'où il fait qu'il y a urgence à y remédier. En conséquence nous avons arrêté d'urgence ce qui suit*

*Article 1° Le sieur Auguste Sergent.....est invité à se mettre à l'ouvrage et à entourer le trou provenant de l'éboulement des terres, Déplancher ? pour que n'arrive aucun accident dans la rue, empêcher la continuation de l'éboulement des terres.... **Faire une voûte afin de garantir** Ruffin*

20 septembre 1902

*La commission des chemins s'est réunie à l'effet d'examiner la question des voûtes situées rue du docteur Sureau, qui ont été mises à jour et crevées par **les travaux de canalisations exécutés en ce moment par la compagnie générale des eaux.....***

*La commission s'est rendue sur les lieux et a examiné la situation avec le représentant de la compagnie des eaux, il résulte de cet examen que la voûte a été crevée à plusieurs endroits, **sur une longueur de 80 mètres environ.***

*Le représentant de la compagnie propose à la commission de combler les parties de la voûte mise à jour, par un remplissage en **pierres sèches** afin de permettre la pose de la canalisation en fonte sur un sol solide.*

*La commission estime que vu l'importance de cette question au point de vue de l'alimentation des fontaines et du lavoir, il y a lieu d'obliger la compagnie des eaux à faire les travaux de maçonnerie nécessaires pour **reconsolider les dites voûtes et les mettre dans leur état primitif.***

Cependant par mesure de conciliation et pour permettre de régler cette affaire au plus tôt, la commission fait au conseil municipal la proposition suivante :

Pour dédommager la commune du préjudice causé par la détérioration de cette voûte, la compagnie générale des eaux s'engagerait à établir, à ses frais, quelques bornes fontaines dans la commune aux endroits qui seraient désignés par le conseil.

*Si cette condition était acceptée par la compagnie des eaux, cette dernière pourrait être **autorisée à combler les cavités existantes en pierres sèches** en prenant toutefois toutes les mesures nécessaires pour ne pas entraver l'écoulement des eaux dans la pierrée établie au fond de cette voûte.*

Séance extraordinaire du 20 septembre 1902

Mr Leroy Alfred expose au conseil l'état actuel de la voûte qui est déjà comblée à plusieurs endroits.

Mr Jeoffroy dit qu'il y a lieu de prendre toutes les précautions nécessaires au point de vue des pompes et du lavoir qui sont alimentés par l'eau passant dans une pierrée existant au fond de cette voûte

La compagnie générale des eaux est autorisée à prendre les mesures qu'elle jugera convenables pour la continuation de ses travaux de canalisations rue du docteur Sureau à la condition expresse qu'elle s'engage présentement et dans l'avenir à assurer le débit continu des pompes alimentées par l'eau passant dans les voûtes endommagées par elle, ainsi que l'alimentation continue et en quantité d'eau suffisante du lavoir communal.

En 1902, la compagnie des eaux remplace la voûte par une canalisation en fonte

En **1926**, une inondation s'est produite en haut de la rue du Dr Sureau vers la rue Rouget de l'Isle. Cette inondation ne provenait pas de **l'état** du sous-sol mais de celui de voûtes anciennes qui amenaient l'eau dans les propriétés.

En **1928**, pour assainir la Mare Dimanche, on décide de construire un **puits absorbant de 35 m.** de profondeur.

En **1931**, l'ouvrage construit ne résout pas le problème. À nouveau, de nombreuses propriétés voisines de la Mare Dimanche sont envahies par les eaux du plateau de ville qui ne trouvent plus leur écoulement. La rue du Docteur Sureau est recouverte par l'eau sur une longueur de plus de 100 mètres et complètement impraticable pour les piétons.

L'établissement d'une canalisation d'assainissement dans la rue du Docteur Sureau sur une longueur de 849 m. et sous les avenues Georges Cleemenceau et Maréchal Joffre va permettre l'évacuation de l'eau dans de bonnes conditions (0,40 m. de diamètre).

Année 1958 : Les voûtes s'effondrent sur tout le territoire

Le constat est sévère : faute d'entretien, le système de collectage d'eau s'effondre. Il y a un risque d'effondrement menaçant les chaussées mais aussi des habitations. L'urbanisation et la circulation de véhicules ont eu raison de ces ouvrages qui n'ont pas été entretenus au fil du temps. La plupart des galeries vont disparaître soit par un comblement avec des pierres sèches laissant passer l'eau ou la mise en place de **grands tuyaux collecteurs d'eau**.

Un courrier est envoyé aux services départementaux.

512 18 Avril 8

Monsieur l'Ingénieur des Ponts et Chaussées
de Seine & Oise

sous le couvert de Monsieur le Sous-Préfet de Pontoise

Monsieur l'Ingénieur,

Nous avons actuellement de graves soucis avec l'ancienne alimentation en eau des châteaux de NOISY-le-GRAND et c'est pourquoi je me permets de solliciter de votre bienveillance l'étude de cette question.

La situation est rendue plus délicate par le fait que M. LAVAL, Ingénieur T.P.E. de la Subdivision, Ingénieur Conseil de la Ville, malade est actuellement en convalescence dans le midi de la France.

Or Mercredi soir, son surveillant de travaux est venu nous demander ce qu'il y avait lieu de faire, car elle réclame dans le présent des décisions rapides, engageant des millions et pour l'avenir une solution rationnelle de ce problème, nécessitant un très grand effort financier.

Voici les faits.

Le territoire de NOISY-le-GRAND, dans sa grande partie est un terrain aquifère où l'assainissement est inexistant pour ainsi dire. Or, dans l'ancien temps, pour alimenter les châteaux de la région en eau, il a été construit, à des profondeurs plus ou moins variables, des voutes de 1 mètre de hauteur sur environ 1 mètre de largeur, qui drainent le territoire et récoltent toutes les eaux pluviales.

Depuis les propriétés ont été morcelées, mais à ma connaissance, les servitudes d'entretien de ces voutes ont été perdues de vue, si bien qu'il a été impossible de dire qui devait supporter les frais de réparation. Rien n'a donc été fait.

Actuellement, tout ce système de collectage des eaux s'effondre, si bien que les terrains restent spongieux, car l'eau ne peut s'écouler. Des risques d'effondrement se manifestent à différents endroits pour des maisons aussi bien que pour des chaussées.

Il est donc dans l'immédiat nécessaire de trouver une solution pour l'écoulement de ces eaux, et dans l'avenir d'en envisager la suppression, si le contentieux de l'affaire le permet.

.../...

Service des archives de Noisy-Le-Grand

4) Le collecteur ou pierrée de la Roche du Parc

Il prend son origine au sud du plateau, au lieu-dit les mares dimanches, son tracé suit l'avenue Aristide Briand. La Source de la Roche du Parc, La Belle Source, Source Galmiche (vers la rue des Norottes) font parties du collecteur.

Il alimente au passage : les corps de ferme, **la fontaine de Piaux, le Château de la Roche du Parc puis le Château Périac** (actuelle mairie depuis 1927) et le **miroir d'eau**.

En mai **1869**, M. PERIAC (propriétaire du château Périac) accepte de faire établir des tuyaux dans son aqueduc pour donner à la commune une fontaine courante à la condition de faire partir l'eau dans l'aqueduc après son parcours.

Une pompe publique : la fontaine publique rue Gambetta, dite aussi pompe à **Darnault**, au croisement actuel de la rue Pierre Brossolette et de la rue Gambetta voit le jour.

En 1971, un rapport signale la présence d'un réseau de drainage peu profond (fossés et pierrées à l'Est, là où affleurent les argiles vertes et s'approfondissent en galerie dans le centre de Noisy-le-Grand vers le Clos Saint-Vincent. Ces galeries suivent la dépression des couches d'argile verte et constituent l'exutoire principal des réseaux de pierrées et de drains des secteurs de Mare Dimanche, Le Clos des Chèvres et petit Orme.

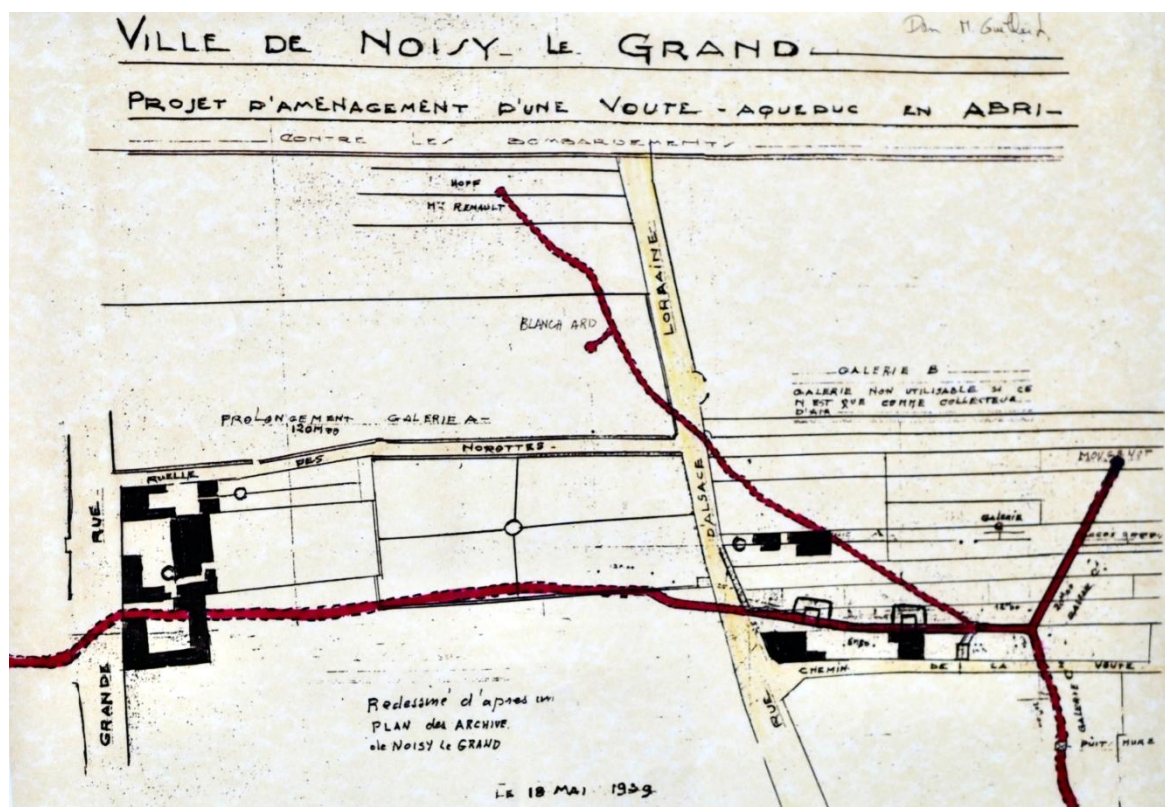
« La voûte » :

Cet ouvrage est situé à la jonction de la sente de la Voûte et de la rue Jean Vaquier. La rue de la Voûte comporte une galerie voûtée de plusieurs centaines de mètres, à une dizaine de mètres de profondeur, qui descend vers la rue Pierre Brossolette. Dans le sous-sol de la ville, des couches d'argile verte imperméables retiennent les eaux de pluie, formant des nappes superficielles. Les galeries de drainage, reliées à une galerie principale, récupèrent cette eau et l'acheminent par une rigole en pente douce jusqu'au centre-ville.

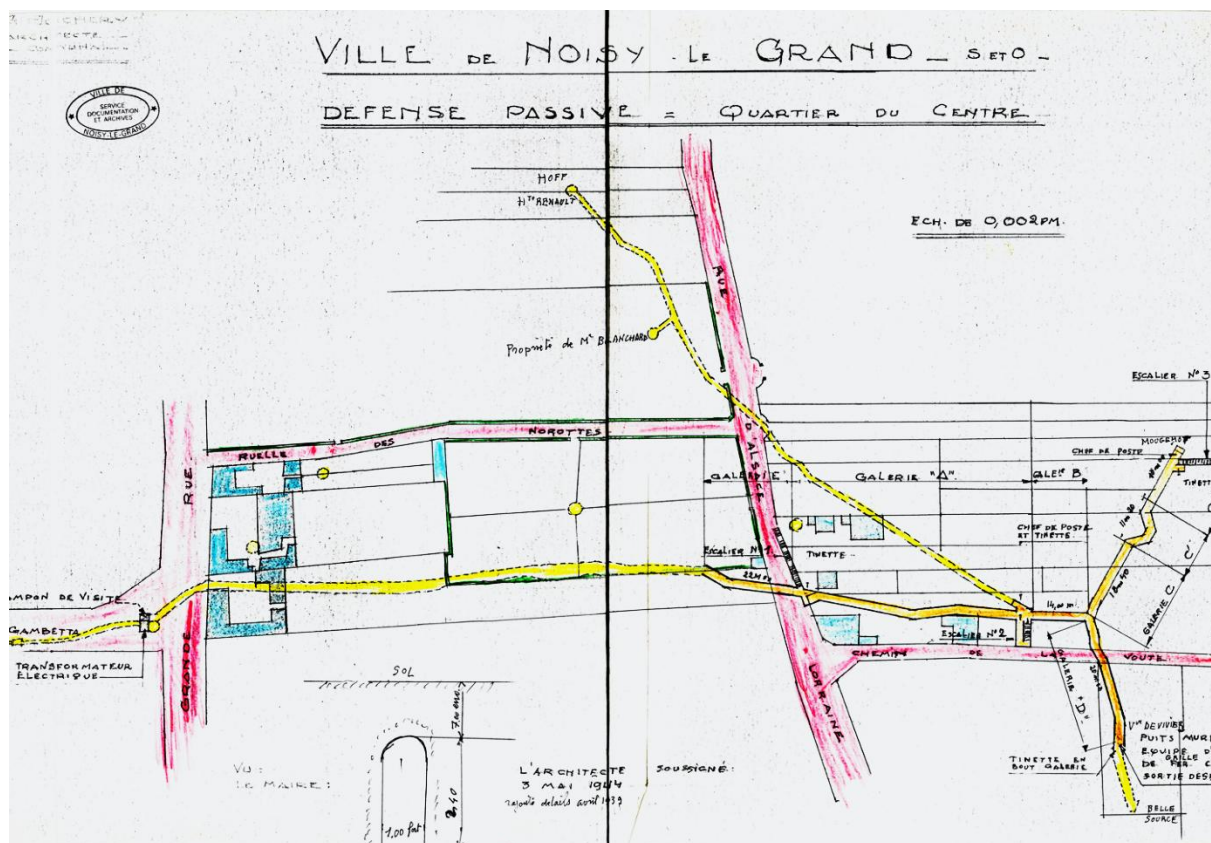
Les voûtes et la défense passive (Galeries du Clos Saint-Vincent)

Les galeries du Clos Saint-Vincent assurent des fonctions de drainage.

Lors de la deuxième guerre mondiale, la ville a réalisé l'aménagement d'une voûte-aqueduc en abri contre les bombardements. Cet abri de la Défense Passive était accessible par un escalier rue de la République. Certaines parties originelles étaient un peu effondrées, d'autres ont été étayées et revêtues de briques rouges.



Redessiné d'après un plan des archives de Noisy-le-Grand (1939)



Des détails ont été ajoutés en 1944

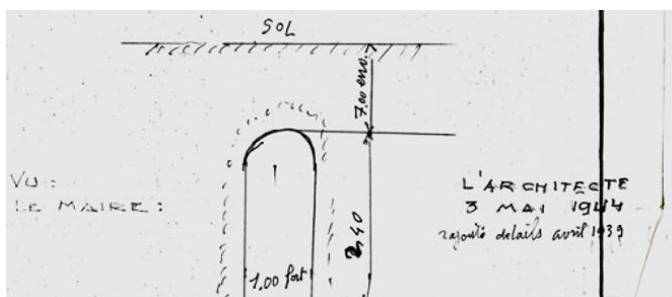


Visite des aqueducs souterrains en 1994. Ils se séparent en plusieurs branches et une partie n'est certainement pas connue. Ils ne sont plus accessibles pour des raisons de sécurité.

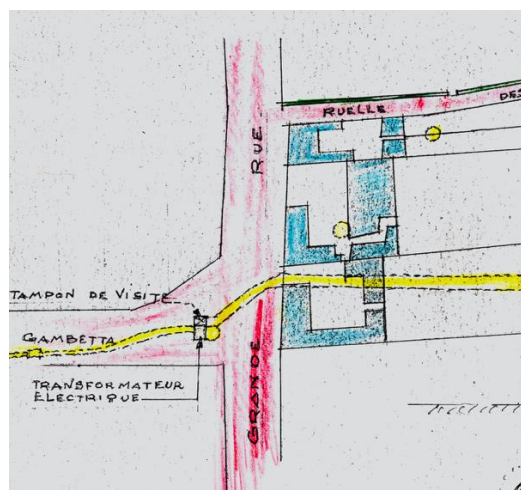


Image de Noisy Magazine (1994)

On distingue le transformateur électrique et le tampon de visite et les points d'eau en jaune.

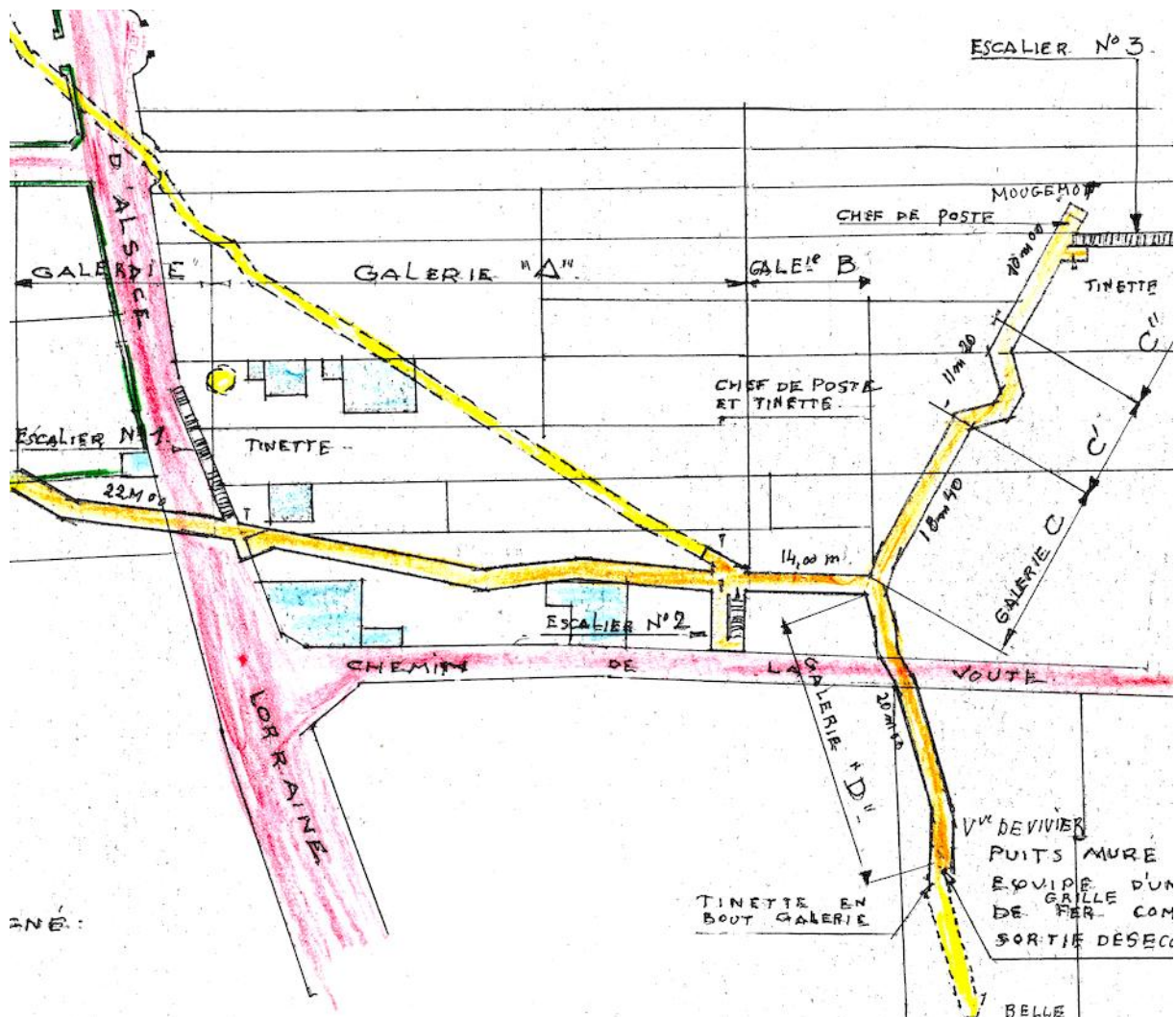


Ajout des mesures pour la galerie réaménagée.



Les parties de galerie coloriées en rouge ont été aménagée en abri de défense passive.

Trois escaliers en permettant l'accès. Des toilettes étaient prévues.

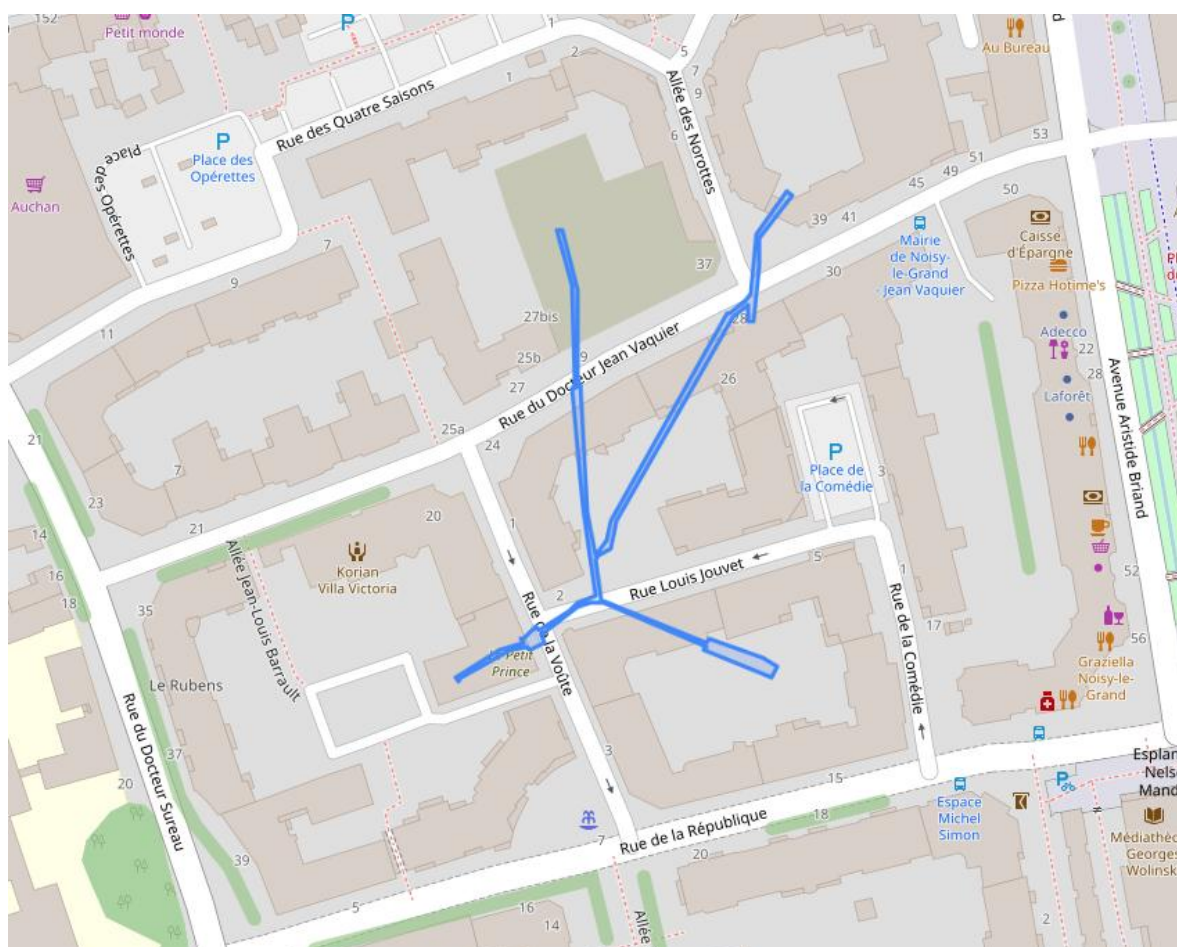


Rue Alsace Lorraine actuelle rue du docteur Jean Vaquier



Galerie sous la rue du docteur Jean Vaquier

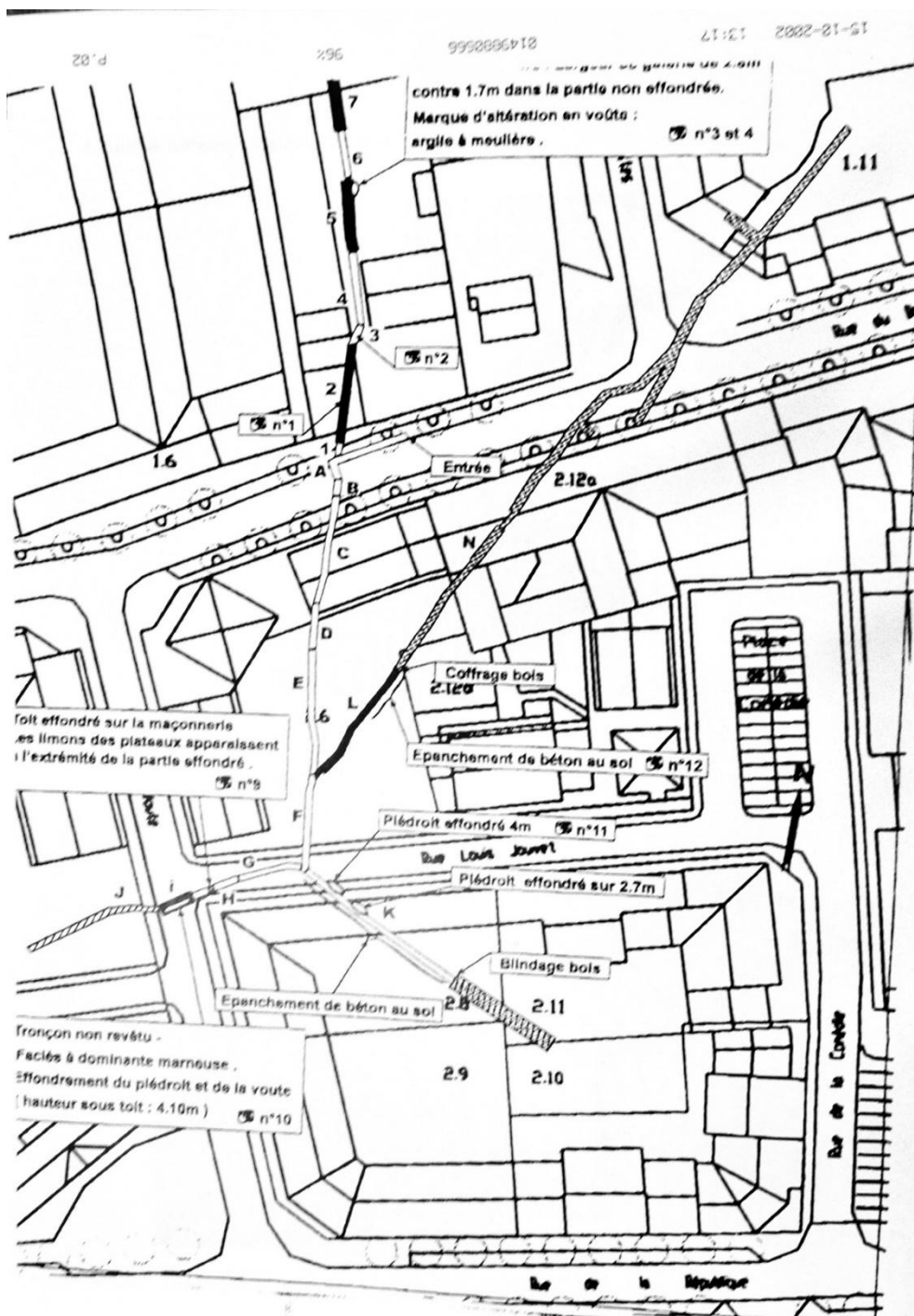




Plan des galeries souterraines Atlas du patrimoine : <https://patrimoine.seinesaintdenis.fr/051s017>

Que reste-il des voûtes d'antan ?

En 2002, dans le cadre du réaménagement du centre-ville (avenue Aristide Briand), une étude préalable au projet va être réalisée par la société Hydratech. L'état des galeries va être constaté tant au niveau des voûtes qu'au niveau de l'écoulement des eaux.



Extraits de l'Étude hydraulique de l'aménagement du Centre-Ville de Noisy-le-Grand – Juin 2023 (Hydratec)

Les galeries du Clos Saint-Vincent

Les galeries ont été reconnues à plusieurs époques par le LREP3 en 1992 et 2002, mais aussi par un géomètre mandaté par la ZAC du Clos Saint-Vincent en 1992.

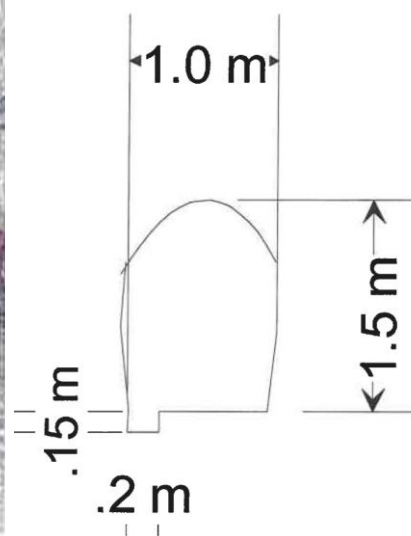
Ce premier document montre des galeries de forme plutôt régulière, hautes de 2 m environ pour un à 2 mètres de large, taillées directement dans la couche de calcaire de Brie, et parfois revêtues de moellons de calcaire jointoyés. Elles sont profondes de 10 m en tête du versant, et d'environ 2 m à l'exutoire dans un réseau de diamètre 0,40 m rue Gambetta. La base de la galerie est équipée d'un système de drainage en pierres sèches (d'où le nom de pierrées) drainant la nappe par sa base. C'est une cunette de 20 à 30 cm de large et de 15 à 20 cm de profondeur, située au centre de la galerie ou bien en position latérale.

Galerie de la rue Gambetta

Cette galerie est maçonnée équipée d'une cunette en pierres sèches, de forme très régulière.

Hauteur de 1,60 m (hauteur des piédroits 1,40 m), largeur 0,60 m.

La cunette est large de 0,20 m et profonde de 0,15 m. Elle est encombrée par des racines. Le débit drainé est très faible, inférieur au litre/seconde. Elle rejoint la rue Gambetta puis le réseau pluvial de la rue du Vieux Moulin.



Tronçon vers la rue de la voûte
(béton fait obstacle l'eau s'écoule sur toute la largeur de la galerie)

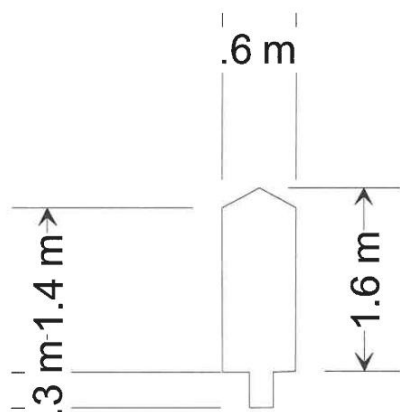
Le constat dans les galeries révèle des coupures, des comblements par injection et l'effondrement des voûtes.

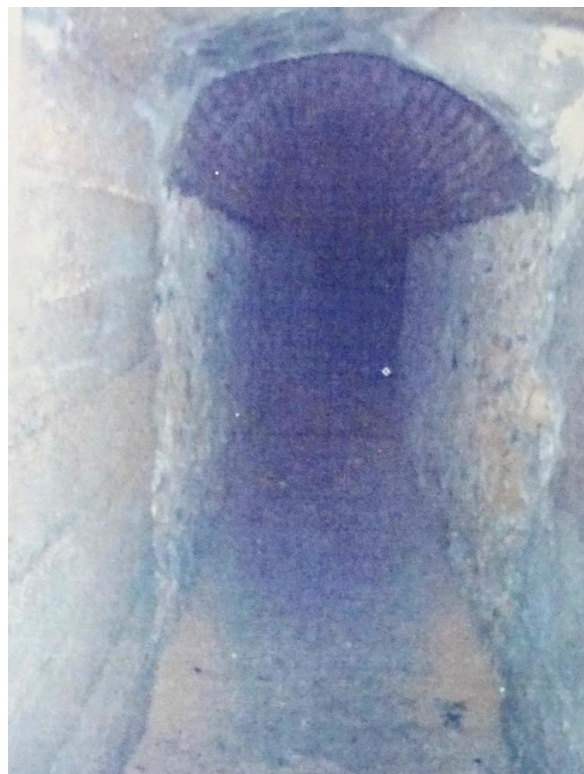


Galerie sous la rue du docteur Jean Vaquier



Fin de la galerie Est (K) : comblée et canalisée





Galerie rue Gambetta : chambre de démarrage

Noisy-magazine n°102 – fév. 2005

Mélodie en sous-sol

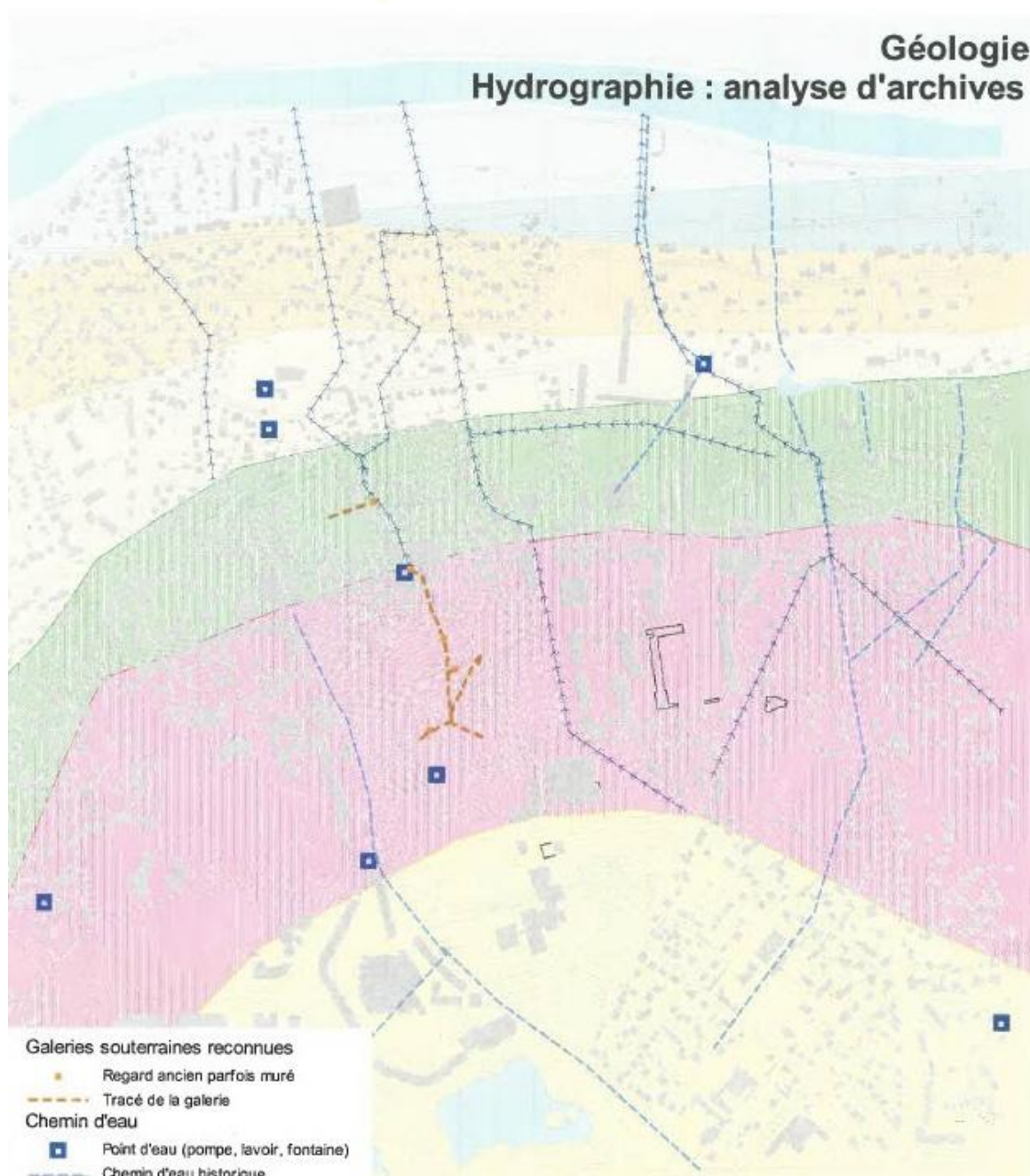
La découverte de cette galerie a engendré pour la structure d'accueil de la petite enfance plusieurs mois d'études complémentaires. Au lieu de la combler, la Municipalité a décidé de protéger ce patrimoine et d'en garder sa vocation première de drainage de l'eau de pluie. Sous le futur équipement, un tronçon éboulé de la galerie principale a ainsi été consolidé, tout en conservant aux parois leurs caractéristiques drainantes. Cet écoulement d'eau claire poursuit donc toujours sa route, descendant en sous-sol vers la rue Pierre Brossolette jusqu'à une petite station de pompage. Cette eau pure, bactériologiquement saine, rejaillira en surface très prochainement puisqu'elle alimentera le fil d'eau du centre-ville.

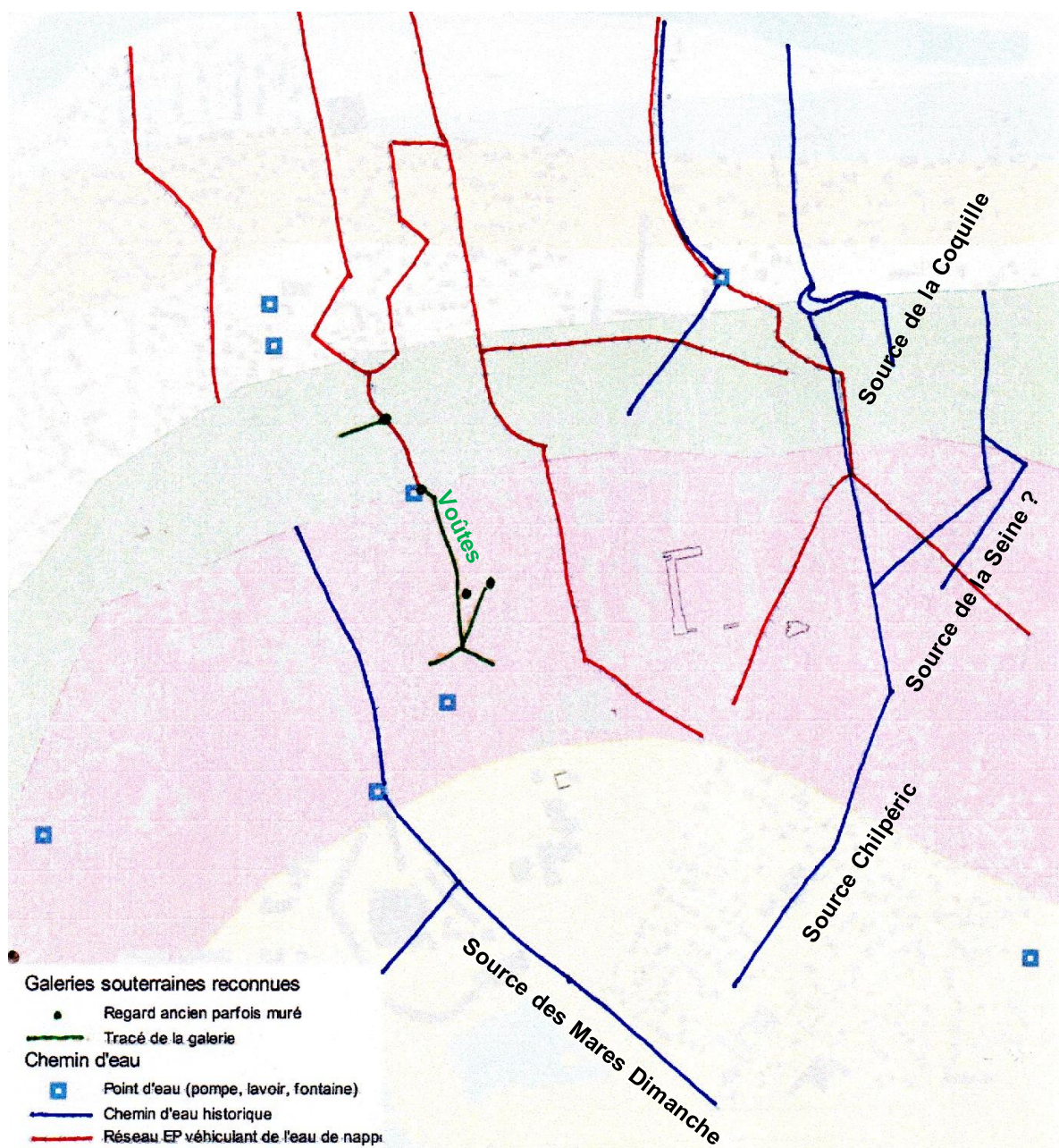


Galerie de la rue Gambetta

- Galeries souterraines reconnues**
- Regard ancien parfois muré
 - Tracé de la galerie
- Chemin d'eau**
- Point d'eau (pompe, lavoir, fontaine)
 - Chemin d'eau historique
 - Réseau EP véhiculant de l'eau de nappe
- Géologie**
- extrait de Lagny au 1/50 000
- Calcaire de Saint Ouen
 - Calcaire de Champigny
 - Marnes blanches de Pantin
 - marnes bleues d'Argenteuil
 - Marnes vertes
 - Glaises à Cyrènes
 - Travertin de Brie
 - Limon des plateaux
 - alluvions anciennes
 - alluvions modernes

Hydratec : Étude de l'aménagement du Centre-Ville de Noisy-Le-Grand- Juin 2003



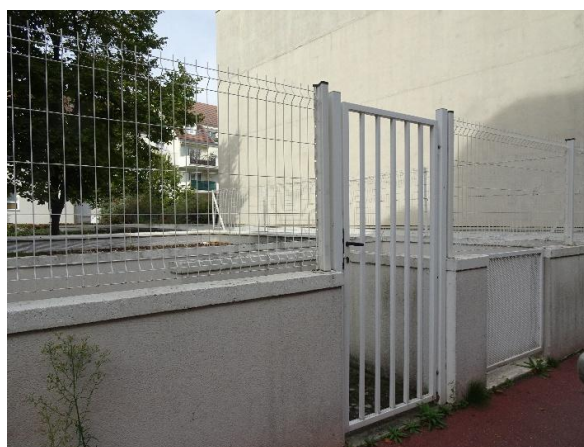


Carte remaniée avec ajout du nom des différentes sources

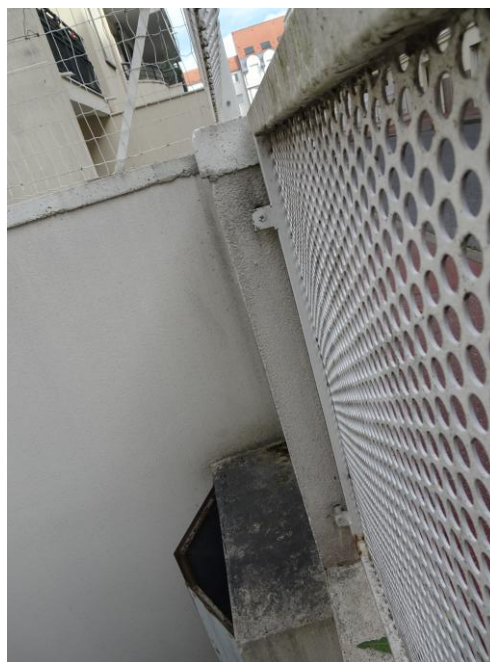
La Source de la Roche du Parc, la Belle Source et la source Galmiche ne sont pas situées sur la carte. (point de départ aux environs de la rue des Norottes).

À la recherche de l'entrée de l'ouvrage de la défense passive...

Hypothèse : L'entrée est peut-être située dans la rue Louis Jouvét ?



Vieille porte située côté rue



Les recherches sont à poursuivre...

Thérèse Steiger

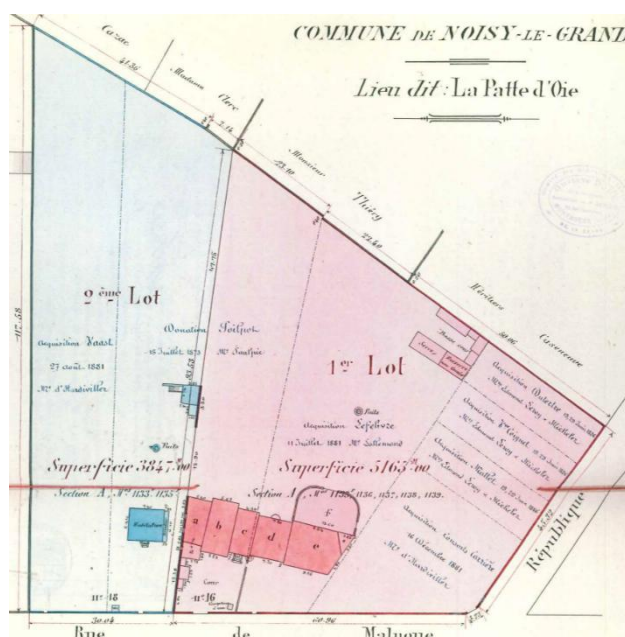
Addendum à l'article : « Mais, qui était donc Théophile POILPOT ? » par Alain Bourguinat

Dans le bulletin n° 21 paru en mars 2024, nous pouvions lire p 38 et 39 :

« Quoiqu'il en soit, prenons le temps de nous préoccuper du devenir de la propriété Poilpot. Pour cela il faut revenir au partage de 1919.

En effet, le domaine que Théophile a constitué, à partir de la parcelle achetée par son père, est adjugé tel quel à Maurice Juven en 1893. Le domaine est ensuite cédé par ses descendants le 18 mai 1917 à Mrs Saintin (1867-1917) et Vidal (1865-1918) qui l'ont acquis en copropriété.

Le 7 mai 1919, alors que les deux copropriétaires sont décédés, leurs veuves procèdent au partage du bien : Mme Thile Vve Saintin reçoit le Lot n° 1 et Mme Vigier Vve Vidal reçoit le Lot n°2.



Plan du partage du 7 mai 1919 (rue de Malnoue, côté pair), la propriété Michel Simon

La transmission du Lot n°2 est ensuite relativement simple :

Le 21 octobre 1921 Mme Vve Vidal revend le lot à M. Pelamourgues.

Les 4 et 6 janvier 1934, les descendants de M. Pelamourgues vendent le bien à M. François Simon (dit Michel).

La transmission du Lot n°1 n'a pas pu être reconstituée avec certitude faute de formalités hypothécaires consultables et donc d'actes notariés communicables. »

À la suite de la reprise des activités des Services de la Publicité Foncière d'Auxerre en 2024, il a été possible de finaliser la transmission du Lot n°1. Elle s'est révélée plus complexe :

Le 23 juin 1921 Mme Vve Saintin revend le lot à M. Joly.

Le 29 mars 1924 M. Joly revend, à son tour, le lot à M. Barjavel.

Enfin, le 18 octobre 1935, le bien est revendu à M. Lafosse qui réalise l'opération pour le compte de M. François Simon (dit Michel). Le bien est rétrocédé à M. Simon, par un acte notarié passé le même jour⁷⁴.

En octobre 1935, Michel Simon est donc en possession d'une propriété d'une superficie de 9 010 m² qui est exactement celle de la propriété de Théophile Poilpot fils.

⁷⁴ Acte de vente du 18 octobre 1935, Minutes de l'étude notariale de Neuilly-sur-Marne, Conservation des hypothèques de Pontoise, 2° bureau, transcription du 29 octobre 1935.

Bulletins déjà parus

Bulletin n° 1 Septembre 2012	M.-R. Déranger : <i>Du "camp de Noisy-le-Grand" à l'ensemble d'ATD-Quart Monde.</i> C. Durand-Coquard : <i>Avant la guerre de 1939 à Noisy-le-Grand.</i> B. Jouët : <i>À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres 1^{re} partie.</i> C. Coquard : <i>En 1785, un mariage entre la finance, la magistrature et la diplomatie.</i>
Bulletin n° 2 Mars 2013 <i>Bulletin spécial école</i>	C. Jouët : <i>De la salle d'asile à l'école maternelle.</i> C. Durand-Coquard : <i>L'école à Noisy-le-Grand avant 1880 : repères.</i> C. Coquard : <i>Le groupe scolaire "du Centre" : 38 années de projets (1870-1908).</i> M. Cornec et B. Jouët : <i>Création de l'école du Richardet (1925-1937).</i> H. Teissèdre : <i>Le groupe scolaire de La Varenne (1929-1970) : une longue aventure ...</i>
Bulletin n° 3 Septembre 2013	F. Baffet : <i>Les limites territoriales de Noisy entre 1789 et 1958 : quelques histoires courtes.</i> J. Brouant : <i>Enseignement mutuel à Noisy-le-Grand.</i> C. Coquard : <i>Une affaire au Bois Saint-Martin... en 1822.</i> B. Jouët : <i>À la découverte d'un budget communal de l'entre-deux-guerres 2^e partie.</i>
Bulletin n° 4 Mars 2014	F. Baffet : <i>Un domaine noiséen au 18^e siècle : « l'ancêtre » de l'Ensemble Scolaire Cabrini.</i> M. Jouhanneau : <i>La rue de la République ne s'est pas toujours appelée ainsi...</i> C. Coquard : <i>Le centenaire d'une catastrophe aérienne à Noisy-le-Grand : 17 avril 1913.</i> C. Durand-Coquard et C. Coquard : <i>Dictionnaire historique des voies de Noisy-le-Grand.</i>
Bulletin n° 5 Septembre 2014 <i>Bulletin spécial 1^{re} guerre mondiale</i>	C. Durand-Coquard : <i>Vie quotidienne à Noisy pendant la 1^{re} guerre.</i> G. Coquillard : <i>Quand mon grand-père, artisan à Noisy, participe à la guerre et en revient.</i> A. Bourguignat : <i>Georges DUBOIS, un Noiséen mort pour la France.</i> C. Coquard : <i>Deux innovations rurales sur le territoire de la commune.</i> C. Bourguignat : <i>Le monument aux morts de Noisy.</i> M.-R. Déranger : <i>Rues et voies portant un nom lié à la 1^{re} guerre.</i>
Bulletin n° 6 Mai 2015	M. Jouhanneau : <i>Le tramway à Noisy-le-Grand : l'installation 1890-1904.</i> C. Bourguignat : <i>Métiers anciens, métiers disparus des Noiséens.</i> C. Durand-Coquard : <i>Qui sont les habitants de la Grande Rue en 1936 ?</i> A. Bourguignat : <i>Noisy-le-Grand, du village agricole à la cité moderne 1890-1960.</i> C. Bourguignat : <i>L'agriculture et la guerre de 1914-1918 à Noisy-le-Grand.</i> C. Coquard : <i>Des artisans de Noisy au début du XX^e siècle : la dynastie Pascal.</i>
Bulletin n° 7 Septembre 2015	F. Baffet : <i>Un domaine noiséen au XIX^e siècle : la « grande maison ».</i> C. Coquard : <i>L.-A. Leroy de Saint Arnaud, conseiller municipal de Noisy (1860-1872).</i> C. Durand-Coquard : <i>Noisy-le-Grand il y a 50 ans : souvenirs d'une Noiséenne.</i> H. Teissèdre : <i>L'église de Noisy-le-Grand de 1920 à 1960.</i> A. Baffet et A. Dittgen : <i>Petite histoire des églises « filles » de Saint-Sulpice.</i>
Bulletin n° 8 Mars 2016	A. Dittgen : <i>Noisy en 1936 : une première ville nouvelle.</i> C. Durand-Coquard : <i>Une enquête de la Kommandantur de Versailles à Noisy en 1940.</i> A. Bourguignat : <i>Jean Vaquier, un médecin dans son siècle (1888 - 1951).</i>
Bulletin n° 9 Septembre 2016	C. Durand-Coquard : <i>Les pompiers à Noisy-le-Grand (1839-1967).</i> C. Coquard : <i>Démocratie communale et conflits politiques à Noisy (1884-1904).</i> M. Jouhanneau : <i>Le tramway à Noisy-le-Grand : les chemins de fer nogentais (1901-1920).</i>

Bulletin n° 10 Mars 2017	O. Coquard : <i>Hommage à Claude Coquard (1932-2016) ...</i> A. Bourguignat : <i>La prise en charge de la tuberculose à Noisy à l'aube du XX^e siècle.</i> A. Dittgen : <i>La Grenouillère : une grande ferme noiséenne disparue.</i> M. Jouhanneau : <i>Le tramway à Noisy-le-Grand : la S.T.C.R.P. (1921-1934).</i>
Bulletin Hors-série Octobre 2017	M. Jouhanneau : <i>Histoire du tramway de Noisy-le-Grand : 1890-1934.</i>
Bulletin n° 11 Mars 2018	A. Dittgen : <i>Voies et quartiers de Noisy qui reprennent d'anciens noms de lieux.</i> F. Baffet : <i>Les biens confisqués pendant la Révolution à Noisy.</i> M. Jouhanneau : <i>Corot peintre de Noisy-le-Grand.</i> Cl. Bourguignat : <i>Monuments aux morts, plaques commémoratives, que nous racontent-ils ?</i>
Bulletin n° 12 Septembre 2018 <i>Bulletin spécial</i> <i>1^{re} guerre mondiale</i>	A. Dittgen : <i>Noms de rues de Noisy en rapport avec la Grande Guerre.</i> A. Bourguignat : <i>Évolution de la démographie de Noisy lors de la première guerre mondiale.</i> Cl. Bourguignat : <i>En hommage aux poilus.</i> M. Jouhanneau : <i>Le travail des Noiséennes pendant la première guerre mondiale.</i>
Bulletin n° 13 Mars 2019	F. Baffet : <i>Les maires et le Conseil Municipal de Noisy-le-Grand pendant la Révolution.</i> A. Dittgen : <i>Rues de Noisy portant des noms de bâtisseurs.</i> A. Bourguignat : <i>Un siècle de bistrots à Noisy-le-Grand.</i>
Bulletin n° 14 Septembre 2019	M. Jouhanneau : <i>Le chemin de la Haute Maison.</i> B. Jouët : <i>Le premier pont reliant Neuilly-sur-Marne à Noisy-le-Grand.</i> H. Chatillon-Teissèdre : <i>Paul Pambrun, un élu au service de sa ville, Noisy-le-Grand.</i>
Bulletin n° 15 Mars 2020	A. Dittgen : <i>Des Généraux de la Révolution et de l'Empire dans les grands domaines de Noisy</i> <i>Le général de Beauharnais et la Grande Maison.</i> <i>Quelques considérations sur les généraux du 1^{er} Empire.</i> <i>Le général Charles Antoine Morand et le domaine de Saint-Senne.</i> <i>Le général André Burthe et la Roche du Parc.</i> <i>Le général Louis Sébastien Grundler et le Parc des Tilleuls.</i> <i>Le vice-amiral François d'Augier et le domaine de Villeflaix.</i>
Bulletin n° 16 Mars 2021	A. Bourguignat : <i>Histoire de la maison des Russes.</i> A. Bourguignat : <i>Élisabeth Skobtsoff, l'Action Orthodoxe et la présence russe à Noisy.</i>
Bulletin n° 17 Mars 2022	F. Baffet : <i>Les propriétaires du bois Saint-Martin</i> A. Bourguignat : <i>Le bon docteur Sureau : de sa naissance à son installation à Noisy – 1^{re} parti</i> M. Jouhanneau : <i>La guerre franco-prussienne de 1870 à Noisy – 1^{re} partie.</i>
Bulletin n° 18 Septembre 2022	A. Bourguignat : <i>Le bon docteur Sureau : Médecin de campagne ? Notable ? – 2^e partie.</i> M. Jouhanneau : <i>La guerre franco-prussienne de 1870 à Noisy – 2^e partie.</i> Cl. et A. Bourguignat : <i>Précisions sur l'article à propos d'Émile Coquillard.</i>
Bulletin n° 19 Mars 2023	A. Bourguignat : <i>Les familles Périac et Buisson et le domaine de la Roche du Parc.</i> M. Jouhanneau : <i>Voyage en cartes postales autour du château Périac (1865-1927).</i> A. Bourguignat : <i>Addendum à l'article sur le « bon docteur Sureau ».</i>
Bulletin n° 20 Septembre 2023	Cl. Bourguignat : <i>David Olère, matricule 106144.</i> M. Jouhanneau : <i>Voyage en cartes postales autour de la mairie de Noisy (1927-2013).</i>



Bulletins déjà parus

Bulletin n° 21
Mars 2024

A. Bourguignat : *Mais qui était Théophile Poilpot ?*
M. Jouhanneau : *Le bus 120 1^{re} partie : 1934-1944.*

Bulletin n° 22
Septembre 2024

M. Lamy : *Les habitants de Noisy au milieu du XIX^e siècle*
M. Jouhanneau : *Le bus 120 à Noisy 2^e partie : 1945-2020*

Bulletin n° 23
Mars 2025

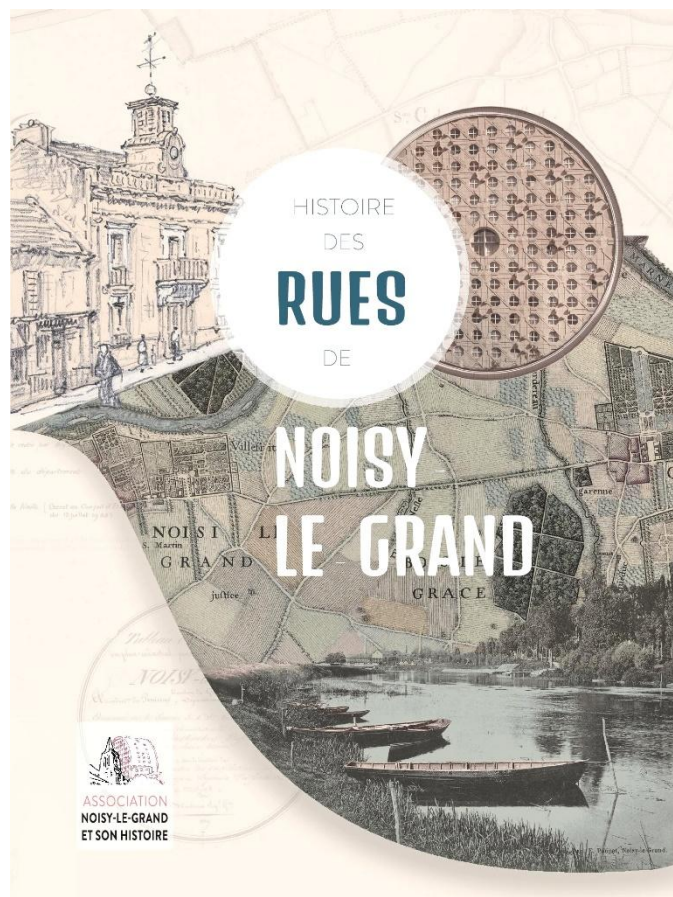
A. Bourguignat : *Histoire de la mairie de Noisy-le-Grand*
I. Vendramini : *Les Italiens à Noisy 1^{re} partie : fin du XIX^e aux années 30*
C. Garaud : *Le quartier du Pavé Neuf à Noisy-le-Grand : l'art et la ville*

Bulletin n° 24
Septembre 2025

J. Brouant : *La secte Ecoovie à Noisy-le-Grand*
I. Vendramini : *Les Italiens à Noisy 2^{re} partie : des années 30 à la fin des années 60*



Partez à la découverte de l'histoire de Noisy-le-Grand



Il était une fois Noisy-le-Grand, un village briard qui n'a longtemps comporté que quelques rues : la Grande Rue était la partie centrale de la rue Pierre Brossolette et de l'avenue Émile Cossonneau ; la rue de la Chapelle est devenue la rue Gambetta ; la rue de Beauvais se nomme aujourd'hui rue Pasteur et rue du Docteur Sureau.

À chaque chemin, rue, avenue, son histoire et, grâce aux nombreux renvois que comporte chaque notice, le passé de Noisy-le-Grand se dévoile dans un ouvrage richement illustré : cartes historiques, cartes postales, dessins anciens et photos actuelles.

**Disponible à la Librairie Folies d'encre ou directement auprès
de notre association : contact@nlghistoire.fr**